

DÉMARCHE D'AMÉNAGEMENT DES EAUX DE SURFACE

Volume 1

Elaboration d'un programme communal
d'aménagement des eaux de surface



Le GRDR : une association active sur le double espace de la migration

Le GRDR, groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural, est une ONG née en 1969 de la rencontre d'agronomes français, ayant pour la plupart travaillé en Afrique, et de migrants de la région du Bassin du Fleuve Sénégal.

La volonté commune d'agir pour l'amélioration des conditions de vie dans les pays d'origine marque le début d'une collaboration GRDR-migrants pour des actions de formation à l'agriculture et d'éducation au développement dans le but d'apporter une solution durable pour tous les problèmes liés à l'eau, la santé, la sécurité alimentaire.

Afin de mieux accompagner la mise en œuvre des projets de développement, le GRDR met en place des structures d'appui d'abord au Sénégal en 1983 puis au Mali et en Mauritanie (en 1990).

Parallèlement, les projets initiés par les migrants se multiplient, le dynamisme villageois est important (alphabétisation, banques de céréales, micro-barrages, activités économiques) et participe à l'essor d'associations qui dépassent le cadre villageois.

L'action du GRDR en Afrique depuis 1969

De 1969 à 1985, l'initiative de développement dans le Bassin du Fleuve Sénégal est presque entièrement prise en charge par les migrants organisés en association à l'échelle villageoise. Les actions appuyées par le GRDR s'inscrivent dans une « démarche projet » focalisée sur la réalisation d'infrastructures sociales (écoles, puits, dispensaires, mosquées...).

De 1985 à 1999 : Renforcement des dynamiques associatives en Afrique, souvent portées par des migrants de retour érigés en leaders du développement. Ces associations inter-villageoises ont progressivement acquis une capacité à gérer le développement localement.

Le début des années 2000 [Mauritanie (89), Sénégal (96), Mali (99)], voit les politiques de décentralisation transférer aux collectivités locales la majorité des prérogatives fondamentales (eau, santé, éducation) pour le développement des territoires... jusque là financées par les migrants Avec l'évolution du contexte politique (mise en place de la décentralisation) et social (difficulté d'intégration en France), le GRDR intervient aujourd'hui :

Dans les régions du Guidimakha, du Gorgol, de Kayes, de Tambacounda, de Matam et en Casamance à travers un dispositif d'appui aux initiatives de développement pour une maîtrise locale des décisions et des actions au niveau communal,

En France à travers l'accompagnement des migrants pour une meilleure intégration dans la vie citoyenne.

Depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, l'originalité du GRDR réside dans la dimension double espace qui inscrit l'association dans une dynamique migration-développement-insertion et citoyenneté. Il oriente ses actions vers des domaines aussi variés que l'hydraulique, les aménagements des eaux de surface, le maraîchage ou encore l'appui aux organisations paysannes et aux politiques de décentralisation.

Glossaire

ADL (Agent de Développement Local) : Agent mis à disposition de la commune pour accompagner les initiatives sur le territoire.

AES (aménagement des eaux de surface) : ouvrages de régulations des eaux s'écoulant en surface (cours d'eau, mares)

Amont : partie située avant l'ouvrage, du côté d'où proviennent les eaux de surface

APS (avant projet sommaire) : Etude sommaire d'un ouvrage permettant d'en définir les principales caractéristiques et d'en estimer le budget pour une prise de décision sur la suite à donner au projet

APD (avant projet détaillé) : Ensemble des études permettant de définir les caractéristiques principales d'un projet ; il permet le lancement des travaux.

Aval : partie située après l'ouvrage, du côté où se déversent les eaux de surface

Bas-fond : têtes de réseaux hydrographiques, lieu de concentration des écoulements en saison des pluies (zone qui peut être cultivée).

Bassin versant : aire de collecte des eaux de pluies qui ruissellent et se concentrent vers un exutoire (point déterminé d'un cours d'eau)

Commune (Mali, Mauritanie), Communauté Rurale (Sénégal) : la plus petite collectivité territoriale de droit public. Elle est composée d'un ensemble de villages

Culture de contre-saison : culture pratiquée en saison sèche (maraîchage par exemple)

Culture de décrue : cultures implantées sur les terres de bord d'oued ou dans le lit même de l'oued et qui sont inondées chaque année. La culture se fait au moment du retrait des eaux

(à la fin de la saison des pluies, sans irrigation, généralement à partir du mois de septembre- octobre).

Cultures pluviales : cultures implantées sur les terres de plateaux en saison des pluies (partie amont de la topo séquence, non inondables et non irriguées).

Dimensionnement des ouvrages : caractéristiques techniques de l'ouvrage (fondations, structure, ...)

Entente foncière et d'accès à la ressource : document de référence fixant les règles locales d'accès à la terre et aux ressources après aménagement

ES (Eaux de Surface) : cours d'eau, mares.

Focus Group : petit groupe (moins de 15 personnes) représentatif de personnes répondant à des critères d'homogénéité (femmes, jeunes, notables), dans le but de susciter une discussion ouverte et d'obtenir une opinion générale de la « population cible »

Géoréférencer : relever les coordonnées d'éléments remarquables sur le terrain, grâce à un GPS

GPS (Global Positioning System) : système de positionnement par satellite. Désigne également l'appareil de mesure.

GRN (Gestion des Ressources Naturelles) : règles fixant l'usage des ressources du territoire (eau, terres, cueillettes, ...)

Marigot (Mali, Sénégal), oued (Mauritanie) : cours d'eau temporaire.

PAIDEL : programme d'appui aux initiatives de développement local mené par le GRDR sans le bassin du fleuve Sénégal depuis 2000

PDSEC : Plan de Développement Social, Economique et Culturel d'une

commune au Mali (plan triennal).

PLD : Plan Local de Développement d'une communauté rurale et commune au Sénégal (équivalent PDSEC)

PAP : Plan d'Action Prioritaire d'une collectivité (issu de son PLD ou PDSEC)

RN : ressources naturelles (eau, terre, produits de cueillette, forêts...)

SEC : seuil d'épandage de crue

SPAP : Projet de Sécurisation de la Production Agro Pastorale mené en Mauritanie par **ACORD/GRDR (2007 – 2010)**

SBV (sous-Bassin Versant) : petit élément d'un bassin versant (aire de collecte des eaux de pluies)

TKLM : Programme « Aménagement des eaux de surface et gestion des ressources naturelles dans le bassin versant du Térékollé-Kolimbiné-Lac Magui » mené par GRDR/ADR en région de Kayes (2007 – 2010)

Transect : caractérisation du milieu sur un axe perpendiculaire au cours d'eau (axe choisi pour sa diversité de milieu traversé)

Zone d'influence de l'ouvrage : zone où la présence de l'ouvrage se fait sentir pas la modification des conditions (sols, hydriques, végétation) après aménagement.

Valorisation : mise en valeur (agricole ou autre) de la zone sécurisée par la réalisation de l'AES

ZIO : Zone d'influence de l'ouvrage

Démarche d'aménagement des eaux de surface

Volume 1. Elaboration d'un programme communal d'aménagement des eaux de surface

Sommaire

5	Introduction
8	Démarche générale d'aménagement des eaux de surface
9	Valorisation : mise en valeur (agricole ou autre) de la zone sécurisée par la réalisation de l'AES
10	ZIO : Zone d'influence de l'ouvrage
11	Les étapes de la démarche
11	0 - Identification des communes
14	1 - Diagnostic général : identification des Sous – Bassins Versants (SBV)
17	2 - Restitution du diagnostic et choix des Sous Bassins Versants prioritaires
20	3 - Avant Projet Sommaire dans les SBV prioritaires
22	4 - Restitution communale : Choix des sites à aménager
26	5 - Avant Projet des sites à aménager
30	6 - Elaboration de l'entente foncière et d'accès à la ressource
33	Conclusion: intérêts et limites de l'approche communale : leçons tirées des premières expériences
35	Annexes



Introduction

Suite à la sécheresse des années 70 et à l'augmentation de la pression anthropique qui s'en est suivi, les modes d'occupation de l'espace, d'exploitation et de gestion des ressources naturelles qui prévalaient alors ont connu de profonds changements. Ces changements ont bien souvent induit une dégradation marquée de l'environnement : surpâturage et déboisement mettant le sol à nu avec son corollaire l'érosion de la fertilité des sols...

Aussi, au cours des trois dernières décennies, de nombreux acteurs (gouvernements, services techniques, ONG, associations de migrants, organismes de coopération bilatérale,...) ont consenti d'importants investissements pour la mobilisation des eaux de surface et la conservation des sols afin d'enrayer la dégradation de l'environnement et de favoriser l'augmentation et la diversification de la production agricole. Pourtant, trop souvent les résultats n'ont pas été satisfaisants et la dégradation des sols se poursuit. Une analyse rétrospective de ces initiatives montre que la plupart d'entre elles reposaient sur une approche purement technique et négligeaient certains enjeux sociaux économiques pourtant capitaux (règles d'accès au foncier, caractéristiques des systèmes production, évolution de la main d'œuvre disponible...). En conséquence, en dépit de certaines réussites techniques indéniables, beaucoup d'ouvrages ont été rapidement abandonnés . Par ailleurs, dans certaines zones, la construction de gros

*Exemple d'érosion hydrique,
commune de Sandaré*



ouvrages n'est pas adaptée techniquement provoquant des phénomènes d'érosion régressive déstabilisant les ouvrages.

Depuis les années 2000, suite à ces résultats mitigés et avec la mise en œuvre de la décentralisation, l'agriculture familiale a été un peu délaissée dans les politiques de développement, les priorités étant accordées à l'accès aux services sociaux de base.

Les AES à l'échelle d'un territoire

La zone d'intervention du GRDR, dans le bassin du fleuve Sénégal, se caractérise par une prédominance des activités agro-sylvo pastorales, en particulier de l'agriculture pluviale non irriguée. Cette zone est confrontée à des problèmes d'accès à l'eau et d'érosion importante qui fragilisent l'agriculture familiale par ailleurs fortement éprouvée par un contexte local et global peu incitatif. Cette zone connaît de surcroît des tensions foncières importantes suite à la sédentarisation massive de nombreux agro pasteurs et au vote de lois souvent inadaptées au contexte.

Convaincu que les Aménagements d'Eau de Surface constituent un élément d'une réponse appropriée à la crise de Gestion des Ressources Naturelles et à l'amélioration de la Sécurité Alimentaire, le GRDR, sur la sollicitation de nombreux acteurs locaux, a décidé depuis 2004 de réinvestir cette thématique.

Depuis le lancement du Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Local en 2001, le GRDR accompagne les collectivités locales dans le développement de leur territoire. C'est à la suite de la rédaction des monographies de territoires et de l'établissement des plans d'actions prioritaires par les acteurs locaux que la thématique des AES a refait surface comme action susceptible de contribuer au développement d'un territoire. Une approche communale d'AES a alors été expérimentée sur la commune de Baidiam en Mauritanie (2004 – 2006) puis démultipliée au niveau de 3 grands programmes le TKLM (2007 – 2010) et le PASAK (2008-2011) au Mali, et le SPAP en Mauritanie (2007-2010).

La démarche a été adaptée aux objectifs de chaque programme, mais repose sur 3 principes :

- Concertation territoriale pour le choix des sites d'aménagement ;
- Adaptation technique aux ressources et contraintes du territoire (choix du type d'ouvrages) ;
- Prise en compte des risques sociaux et foncières (choix des sites et type d'ouvrage).

Une capitalisation en 3 guides

La démarche a été capitalisée dans l'objectif de la diffuser aux porteurs de projets et de l'améliorer en continu. Trois guides sont prévus à cet effet :

Ce premier guide concerne la conception participative d'un programme communal d'AES. Il repose principalement sur l'expérience du TKLM qui a accompagné 3 communes de la région de Kayes dans l'élaboration d'un programme d'AES. Il prend également en compte les améliorations

de la démarche qui ont été mises en œuvre sur le PASAK, programme qui a accompagné 3 communes de la région de Kayes pour l'amélioration de leur sécurité alimentaire et les éléments méthodologiques du SPAP, programme de sécurité alimentaire mené sur 5 régions en Mauritanie.

Un deuxième guide sur la réalisation des chantiers d'AES est prévu en 2011 : en se basant sur les expériences du GRDR en termes d'accompagnement dans la construction de micro barrages, ce guide aura pour objectif de capitaliser l'organisation et les outils nécessaires pour la réussite des chantiers.

Enfin, un troisième support s'intéressera à la valorisation des ouvrages d'AES, en capitalisant les démarches d'appui à la mise en valeur agricole post aménagements (échanges paysans, démarche foncières, semences...). Cette troisième étape se fera à plus long terme pour permettre une analyse pertinente des résultats obtenus sur les 3 programmes.

Le programme d'aménagement des eaux de surface et de gestion des ressources naturelles dans le bassin versant du Térékolé-Kolimbiné-Lac Magui (TKLM) : acquis en juin 2010

Programme d'appui aux communes de Koussané, Marintoumania et Sandaré pour la valorisation durable et équitable de leur potentiel agro-sylvo-pastoral (41 500 habitants). Mis en œuvre par GRDR/ADR avec l'appui de Helvetas.
1 093 294 €, 2007 -2010, cofinancé par l'UE, la Fondation Ensemble, l'AEAP, le SIARCE, les 3 communes accompagnées.

Sécurisation du potentiel agro-sylvo-pastoral par la réalisation d'aménagements (ouvrages hydro-agricoles, reboisement, puits, etc.)

- Réalisation de 3 programmes communaux d'AES
- Construction de 7 seuils maçonnés, 7 diguettes filtrantes
- Construction de 4 puits pastoraux

Amélioration de la gestion et de la valorisation des aménagements

- Mise en place de 14 comités villageois
- Formation des comités sur leur rôle et prérogatives, sur la gestion, la maintenance des ouvrages.
- Etablissement de règles de gestion et d'accès à la ressource : signature de 7 ententes foncières et 4 ententes d'accès à la ressource en eau
- Redistribution parcellaire sur les sites de seuil maçonnés

- Appui à la valorisation agricole en maraichage, culture pluviale et décrue
- Introduction/test de nouvelles variétés plus adaptés aux conditions climatiques de la zone
- Diffusions de pratiques culturales de conservation des eaux et des sols

Renforcement de la gouvernance et des capacités des acteurs locaux en matière de GRN

- Mise en place 3 commissions communales de GRN, formations sur les textes et loi, sur l'élaboration et la mise en œuvre de conventions locales GRN.
- 4 missions d'échanges des personnes en France, de nombreuses rencontres d'échanges
- 12 animations scolaires sur l'environnement
- Elaboration en cours de 3 conventions locales sur des thématiques prioritaires
- Organisation de voyages d'échange

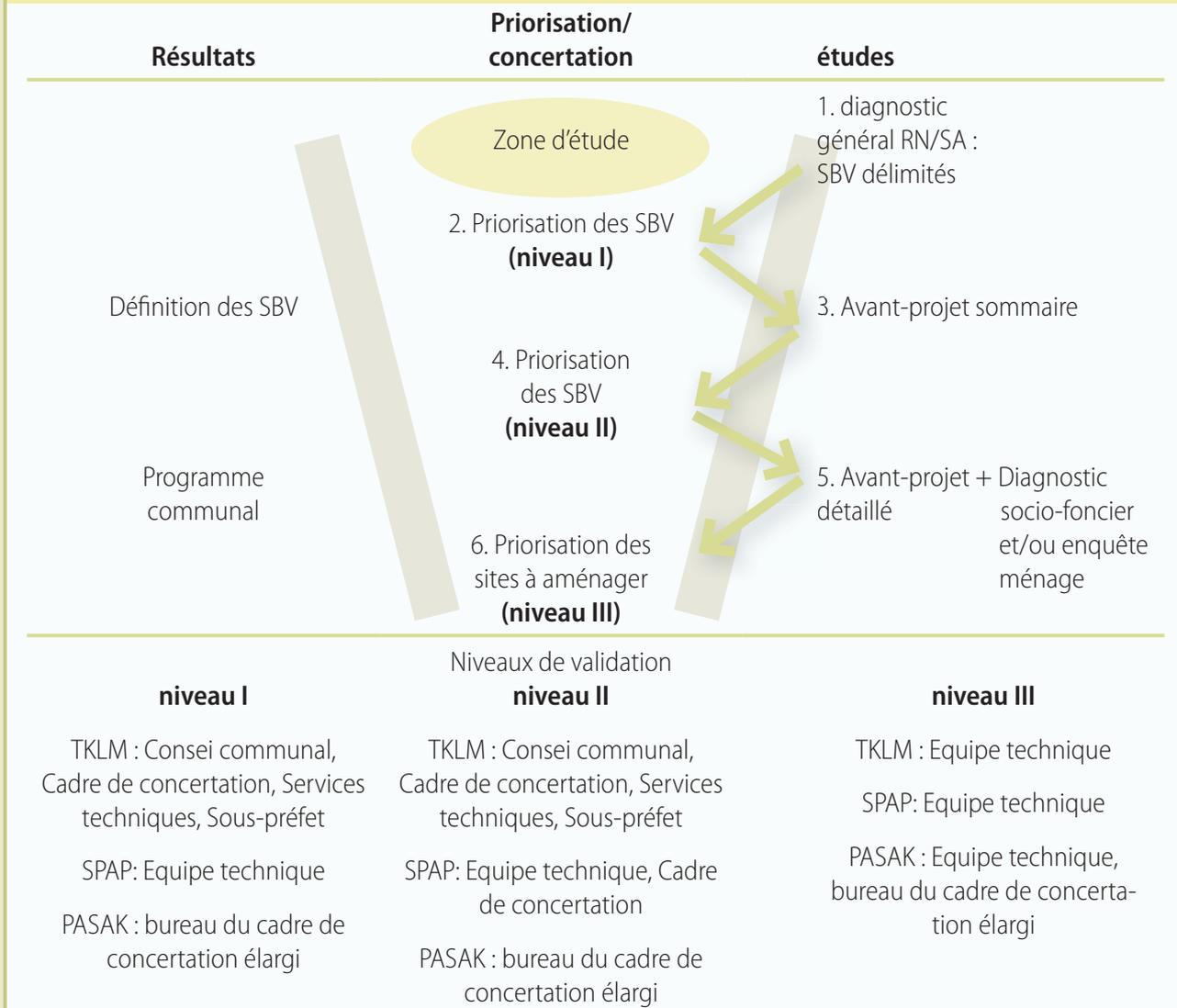
Diffusion des acquis et capitalisation

- Réalisation d'une base de données et de 18 cartes thématiques
- Réalisation de 3 émissions radio et d'un « vidéopiste » sur l'eau
- Réalisation de 2 posters et 2 plaquettes sur le programme
- Réalisation d'un film de capitalisation en cours

Démarche générale d'aménagement des eaux de surface

Phases de la démarche	Echelle	Outils utilisés	Résultat
Montage du projet Identification des communes	Région	Réunion de validation (acteurs régionaux) Grille de critères : <ul style="list-style-type: none"> • Milieu physique • Contextes socio-économiques • Critères anthropiques • Motivation des bénéficiaires • Dynamisme de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Communes d'intervention
Diagnostic général Identification des SBV 1	Commune	Assemblée Générale Communale carte sommaire des ressources communales Diagnostic socio-économique Rencontres services techniques et autorités communales Rencontres villageoises : <ul style="list-style-type: none"> • Assemblée villageoise (carte villageoise des RN et entretien semis structuré sur les RN et l'historique du village) • Entretiens Focus groupe • Identification des cours d'eau (GPS, caractérisation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Carte et Tableau de descriptions des SBV • Monographie communale des ressources RN • Atlas des RN communales
Priorisation des SBV choix des SBV prioritaires 2	Commune	Assemblée Générale Communale (ou équipe) <ul style="list-style-type: none"> • validation du diagnostic • priorisation des zones d'aménagements (tableau de caractérisation des SBV, grille de critères de priorisation) 	<ul style="list-style-type: none"> • SBV prioritaires
Avant-Projet sommaire dans les SBV prioritaires 3	SBV prioritaire	Parcours des bas-fonds <ul style="list-style-type: none"> • Identification et caractérisation des sites aménageables • Etude sociologique des sites (main d'œuvre, conflits, mis en défens...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme Communal des AES (Carte et tableaux des sites) • APS des SBV
Choix des sites prioritaires 4	SBV prioritaires	Instances de concertation (ou équipe) <ul style="list-style-type: none"> • Restitution des APS = tableau des sites atouts/contraintes • Grille de critères de choix 	<ul style="list-style-type: none"> • Sites prioritaires
Avant Projet Détaillé des sites prioritaires 5	Site prioritaire	Avant Projet Détaillé : étude technique <ul style="list-style-type: none"> • Etude Socio Foncière : mise en place du comité villageois ; diagnostic du foncier en AG, identification des propriétaires, entretien individuels, parcellaire • et/ou Enquête ménage 	<ul style="list-style-type: none"> • APD • Diagnostic foncier et/ou • Caractérisation des ménages
Elaboration de l'Entente socio-foncière et d'accès à la ressource 6	Site prioritaire	Assemblée Générale Communale <ul style="list-style-type: none"> • Restitution du diagnostic • Elaboration de l'Entente socio-foncière 	<ul style="list-style-type: none"> • Entente socio-foncière et d'accès à la ressource

Les étapes de la concertation



Calendrier prévisionnel

Planning élaboré d'après les temps consacrés à chaque étape dans le TKLM. En réalité, les équipes sont confrontées à de nombreuses pauses dans le dispositif imposées par les contraintes locales (pluies, évènements locaux, ...), ce qui fait que l'ensemble de la démarche peut prendre 1 an.

Mois 1		Mois 2		Mois 3		Mois 4		Mois 5	
Diagnostic des RN (terrain)	Traitement des données	Terrain complémentaire	Traitement des données	APS (terrain)	Traitement des données	Diagnostic foncier (terrain)	Traitement des données	Ententes Terrain	Traitement des données
Diagnostics général				APS Sites		APD et ententes			

O | Identification des communes

Le choix des communes doit reposer sur une grille de critères, en pondérant ces critères (priorité à l'état des ressources naturelles, à la mise en valeur des terres, volonté des communes...) **selon les objectifs recherchés dans les AES. Ce choix doit être transparent.**

Le travail d'établissement de la grille et du choix des communes peut se faire

- soit au moment de la conception du projet,
- soit au cours de la mise en œuvre du projet (fait partie des activités du projet) ;
 - soit par l'équipe projet seule,
 - soit en concertation avec les acteurs compétents (cf exemple du TKLM).

Le choix va dépendre de l'objectif recherché dans la sélection de la zone d'intervention : appui aux acteurs régionaux dans leur stratégie d'aménagement du territoire (2,b) ou réponse à des besoins préidentifiés (1,a).

La grille de critères dépendra des objectifs du projet, elle pourra comporter :

- L'hydrologie (potentialité et facilité d'aménagement, problèmes posés par les eaux de surface) ;
- Le milieu physique : pédologie, topographie, climat ;
- La géographie (accessibilité ou enclavement des communes) ;
- L'environnement (dégradation des ressources ou potentiel écologique) ;
- Les critères anthropiques (type de population, degré de vulnérabilité, saturation foncière, aptitude à cultiver, ...) ;
- La type de valorisation des ES : élevage (pour un projet d'amélioration de l'accès à l'eau du bétail), culture de décrue et de sous-pluie, pêche.... ;
- L'organisation des bénéficiaires : présence ou absence d'instances de concertation, d'animateurs locaux, d'associations dynamiques ;
- L'inscription de la thématique AES dans les plans d'actions locaux (PDSEC, PLD, PAP), initiatives déjà menées sur la thématique...

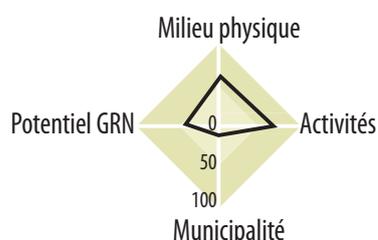
Pour le TKLM, les critères ont été les suivants :

- Complémentarité avec les actions similaires en prévision : les communes non concernées par le PADDY, important projet travaillant sur les mêmes thématiques, ont été privilégiées
- Représentativité géographique : 2 communes dans le cercle de Kayes, une dans le cercle de Nioro (PADY au niveau du cercle de Yelimane)
- Diversité recherchée dans l'antériorité du partenariat : 2 communes déjà accompagnées par le GRDR dans le cadre du Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Local - PAIDEL (Koussané et Marintoumania), 1 nouvelle commune partenaire pour le GRDR (Sandaré)
- Diversité des contextes environnementaux : 1 commune dans la zone dégradée du bassin (Ouest : Koussané), 1 dans la zone de transition (nord dégradé -Marintoumania), 1 dans la zone pastorale (Sandaré).
- Les acteurs régionaux (Assemblée Régionale de Kayes ; Directions Régionales – agriculture, conservation de la nature, pêche, ... - partenaires techniques et financiers présents sur la région ; comité RAMSAR ; partenariat régional de l'Eau ; partenaires du programme) ont validé la grille de critères et le choix des communes d'intervention.

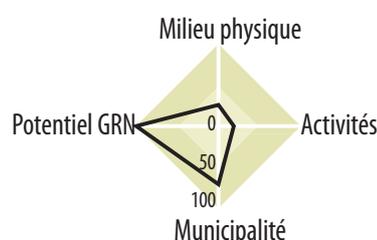
D'autres **grilles de critères** peuvent être utilisées, comme celles utilisées **par le GRDR pour prioriser les communes accompagnées sur le PAIDEL** :

<i>Critères</i>	<i>Note max.</i>	<i>Classes</i>
Milieu physique	100	
Densité (sur 25 pts)	25	<10 hab/km ² , 10-20, 20-40, >100
Existence de conflit	40	oui/non
Distance entre les villages	10	>30 km, 20-30, 10-20, <10
Enclavement du chef lieu	15	total, ponctuel, jamais
Enclavement du territoire	10	total, partiel, jamais
Activités	100	
Intervenants extérieurs	20	présence/absence
Rencontres inter-villages	10	oui/non
Nb d'associations	20	1/asso., max=20
Nb de coopératives	30	0,5 par coop. max=30
Nb d'unions coopératives	10	1,2, >2
Pêche	10	oui/non
Municipalité	100	
Niveau scolaire du Maire	15	alphabétisé, école I ^{aire} , II ^{aire} , Univ.
Nb de réalisations/an	10	0, 1-4, 4-8, 8-12
Nb de partenariats extérieurs	10	1/partenaire; max=10
Présence du maire aux sessions municipales	15	<1/2, >1/2, toujours
Maire résident dans la commune	20	oui/non
% du conseil municipal au niveau II ^{aire}	20	0, 5-10%, 10-40%
Taux de recouvrement des impôts	10	<25%, <50%, >50%
Potentiel GRN	100	
Cours d'eau permanent	25	présence/ absence
Nb marigots	25	5/marigot, max=25
Nb forêts	25	5/forêt, max=25
Nb mares	25	5/mare, max=25

Exemple d'une commune à faible dynamisme communal mais milieu physique adéquat



Exemple d'une commune à fort potentiel GRN mais milieu physique contraignant



Les critères de sélection du SPAP ont été :

- Les communes accompagnées par le GRDR (PAIDEL)
- Les communes où des études sur les eaux de surface avaient déjà été engagées par les acteurs locaux
- Les communes avec un potentiel hydrographique avec des oueds permettant de petits aménagements (adéquation avec le budget disponible).

1 | Diagnostic général identification des SBV

Un premier diagnostic est réalisé à l'échelle de la commune, véritable monographie des ressources naturelles, il permet de repérer et caractériser les sous – bassins versants de la commune et de les formaliser sur une carte appelée carte sommaire des ressources.

a / Assemblée générale communale

Une Assemblée Générale Communale est organisée. L'objectif est de réaliser de manière collégiale la carte sommaire des ressources de la commune et de caractériser :

- La présence d'ouvrages hydro agricoles, leurs usages et leur état ;
- La répartition de la population, les secteurs d'activité ;
- Les forêts : classées, protégées, sans protection ;
- Les principales zones de culture (pluvial, décrue, maraîchage) ;
- Les principales zones de dégradation des ressources naturelles ;
- Les pistes de passage du bétail (transhumance), zones de pâturage, d'abreuvement des animaux (puisards, mares), de cures salées... ;
- Les mares, les zones inondables, les zones de pêche ;
- Le relief ;
- Les initiatives locales existantes en termes de GRN (réglementation de l'usage des RN).

Activité	AG communautaire
Objectif	Réalisation de la carte sommaire des ressources naturelles
Lieu	Sous l'arbre à palabre, la kaïma, à la Mairie ou dans la maison communautaire
Durée	1 jour
Participants	Une cinquantaine : Les animateurs, les autorités villageoises, le conseil communal, la société civile (cadre de concertation), des représentants de chaque village, des organisations de base, <ul style="list-style-type: none">• les services techniques, les services techniques régionaux, les autorités régionales, les partenaires techniques et financiers de la commune, ...
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none">• Convocation• Séance plénière avec du matériel pour faire des schémas : papier paddex, feutres, nattes, et si possible des cartes antérieures• Réalisation d'une carte à main levée sur Paddex en suivant les indications de l'assemblée représentant le territoire communal et localisant les principales ressources naturelles

Pour le SPAP, le travail préliminaire de caractérisation des zones a été fait par l'équipe technique directement, sans passer par l'AG communale. Et donc quelles sont les avantages et les inconvénients ? à mon avis (à confirmer par le SPAP) : plus rapide, plus technique, moins coûteux, mais moins d'implication de la population, travail technique de technicien qui peut limiter l'adhésion ou l'appropriation du choix des zones par la suite. Dépend des objectifs du programme : pour le TKLM, objectif pas seulement les aménagements à réaliser mais aussi la GRN qui demande une grande implication de l'ensemble des populations de la commune, et pas seulement des villages sur lesquels sont réalisés les aménagements est ce que la carte réalisée a recueillie l'adhésion ? ça fait un peu autoritaire et grand savant !!!

Les instances de concertation communales

Dans le cadre du PAIDEL, le GRDR a accompagné les collectivités dans la mise en place des instances de concertation communales pour appuyer le conseil communal dans son exercice de développement local et faciliter le lien avec ses administrés.

Constituées de représentants de la société civile et d'élus, elles orientent la politique de développement communal, participent à la planification des actions, définissent les actions et projets prioritaires, sont responsables de l'information, de la consultation et de la mobilisation de la population sur le territoire, participent à la recherche de fonds pour les projets et à leur suivi. Cf. guide de la Concertation communale, GRDR 2009

Dans le cadre du programme TKLM, une commission spécifique sur la GRN a été mise en place au sein du cadre de concertation dans les communes déjà appuyées par le PAIDEL. Sur la 3ème commune, non appuyée par le PAIDEL, et ne bénéficiant pas de cadre de concertation, la commission GRN est une entité autonome. Leurs rôles et responsabilités demeurent cependant équivalents.

Conseil méthodo

Propositions d'amélioration de la démarche et conseil méthodologique

- Il pourrait être intéressant de travailler sur l'élaboration de 2 cartes des RN : une carte représentant le **territoire communal en saison des pluies** (août par exemple), l'autre en saison sèche froide (décembre), l'occupation du sol et la pression sur les ressources étant très variables d'une saison à une autre.
- Pour préparer l'AG, les actions d'information et de sensibilisation peuvent être menées par l'équipe projet mais devraient l'être principalement par les acteurs communaux en vue **d'impliquer l'ensemble des acteurs de la commune sur une thématique aussi complexe, délicate et sensible qu'est la GRN**. Le conseil communal et/ou le cadre de concertation lorsqu'il existe (permettant une mobilisation de tous les acteurs dans leur diversité - cf encadré) peuvent assurer ces actions de sensibilisation /information.
- En cas d'absence d'instances de concertation communales, il est possible de travailler avec la commission Environnement du Conseil Municipal en l'élargissant à certaines personnes ressources de la commune sur la thématique.

b / Diagnostic socio-économique des villages du territoire communal

Ce diagnostic a deux objectifs :

- Vérifier et compléter les données de la carte sommaire des ressources précédemment établie en AG.
- Donner aux instances de concertation les outils nécessaires pour choisir, de façon la plus objective possible, les Sous-Bassins-Versants et les producteurs prioritaires.

Lors des premiers échanges, quasiment tous les producteurs sont « motivés » et « intéressés » par les aménagements d'eaux de surface, mais pas uniquement dans un objectif de renforcement de la production agricole. En effet, il existe d'autres intérêts pour les AES, qui peuvent être plus importants que la sécurisation ou le renforcement de la production agro pastorale, mais qui ne seront jamais exprimés. Ainsi, les AES peuvent permettre un **marquage du territoire** dans des zones où la pression foncière est très forte et où il n'existe pas de système permettant la sécurisation du foncier ; ailleurs, les AES peuvent être considérées comme des **sources de vivres** lorsque des dispositifs « Vivre contre travail » ont été institués (cf encadré SPAP p.13).

Ces intérêts et enjeux «cachés » peuvent empêcher le choix objectif des sites d'aménagement par la concertation communale. Le diagnostic socio-économique est un outil de réponse à ce risque.

- Préparation du diagnostic

Elaboration des outils d'enquêtes (formation des enquêteurs)

- L'équipe projet prépare les outils d'enquête, cf méthodologie de diagnostic en annexe.

Préparation des supports cartographiques

- Il est préférable de préparer les fonds cartographiques (réseau hydrographique, position des routes et villages, relief) avant le diagnostic pour être sûr de ne pas oublier de marigots ou pouvoir faire les ajustements sur place. Les fonds de carte peuvent être faits à partir des images satellites téléchargeables sur internet ou de SCAN de fonds cartographiques IGN.

Pour le PASAK, et certaines communes du TKLM, des animateurs villageois de développement local (AVDL) ont été recrutés et associés à l'équipe pour le diagnostic (groupes d'enquête avec 2 AVDL – 1 équipe). Ceci a permis de favoriser la connaissance du territoire par les acteurs locaux et d'animer la dynamique communale (échanges intervillageois). Cependant, cette méthode alourdit les coûts du diagnostic.

Pour s'assurer de la qualité des données relevées, une formation de 2-3 jours sur les outils d'enquêtes a été organisée avec les AVDL, avec test sur le terrain. Cf 2.Approche méthodologique, guide de la monographie, GRDR 2005

Avantages : ceci a permis de favoriser la connaissance du territoire par les acteurs locaux et d'animer la dynamique communale (échanges intervillageois).

Limites : Cette méthode alourdit les coûts et le temps du diagnostic.

- Rencontre des Services Techniques et autorités communales (1,5 jours)

Recueil des données sur la commune (population, ressources naturelles, agriculture).

Exemple de données pouvant être recueillies au niveau des services techniques (Source : service délocalisé de l'agriculture à Sandaré)

Culture	2004			2005		
	Surface emblavée (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (T)	Surface emblavée (ha)	Rendement (kg/ha)	Production (T)
Sorgho	4200	620	2604	4200	900	3780
Arachide	900	520	468	1100	1600	1760
Mil	600	440	264	500	800	400
Maïs	400	380	152	290	1200	348

- Diagnostic villageois

Les éléments disponibles au niveau des services techniques sont à l'échelle communale. Pour obtenir une vision claire des enjeux, contraintes et potentialités des différentes zones du territoire communal, il est nécessaire de compléter ces données avec un diagnostic villageois.

- **Assemblée villageoise et entretiens**

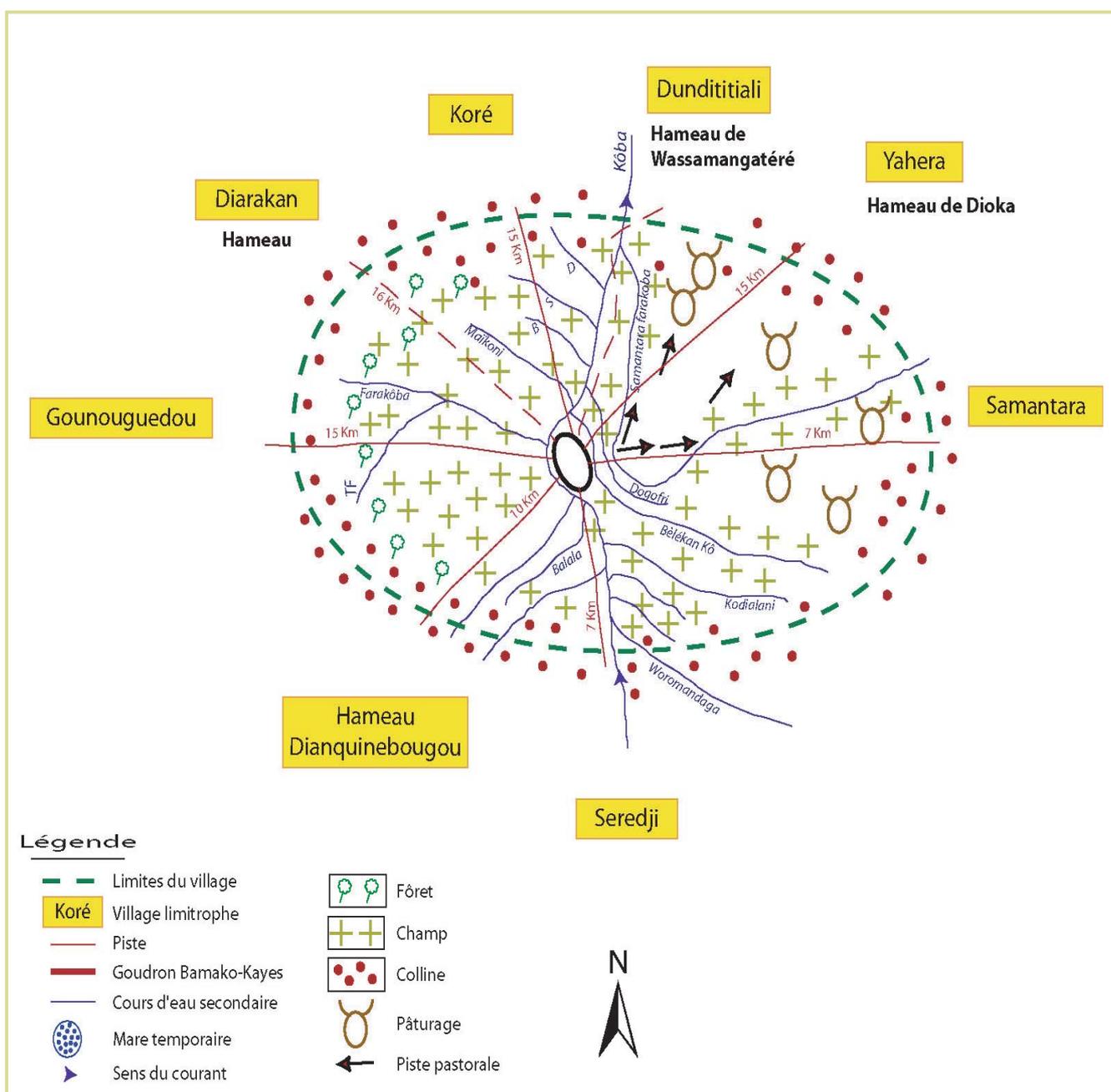
La **carte villageoise** des ressources naturelles est établie par l'**assemblée** et un **entretien semi structuré** mené sur l'historique des ressources naturelles et du village (cf. trames en annexe :

Réalisation de la carte villageoise des ressources naturelles



SPAP et TKLM). Cela permet un échange entre les participants sur la perception de leur environnement et permet d'identifier de façon concertée les atouts et contraintes de la zone, d'évaluer le degré de sécurité sur le terroir villageois et d'identifier les « groupes d'intérêts » auxquels le village est rattaché.

Carte des ressources naturelles du territoire de Wassamangetéré
(source : Diagnostic socio-économique, assemblée villageoise de Wassamangetéré, GRDR 2007)



Des **entretiens individuels ou en Focus Group** sont également réalisés (avec les personnes ressources, les producteurs).

Chaque ressource (terre, eau, forêt) est localisée, caractérisée, ainsi que son mode de valorisation (accès à la terre, mode d'occupation et usage, calendrier), ses atouts et contraintes, les initiatives menées sur ces ressources au niveau du village. De même pour les productions (élevage, agriculture). Les pistes d'accès au village sont matérialisées, et sont abordés les aspects socio-économiques (historique, foncier, activités économiques, dynamiques de migration, perspectives du village).

Exemple de synthèse du diagnostic pour le village de Wassamangaté, sur la commune de Sandaré (Source : diagnostic participatif villageois, GRDR, 2007)

Village	Éléments	Etat des lieux	Contraintes	Propositions du village
Wassamangaté	Agricoles	Culture pluviale : céréales Pas de culture de décrue Maraichage : oignon + échalote Couverture des besoins : en moyenne 5 mois	Invasion du striga, problèmes avec les transhumants, problème d'accès à l'eau pour maraichage	Poursuite lutte antiérosive, creusement de puits à gd diamètre, sécurisation du maraichage
	Elevage	Bœufs + petits ruminants Passage et séjours des transhumants en hivernage et contre saison	Problèmes réguliers avec les transhumants (destruction de la forêt, dégradation des parcelles agricole)	
	Eau	Beaucoup de petits cours d'eau. Pas de pêche. Quelques initiatives CES : Barrages artisanaux dans les rivières, lutte antiérosive	Manque d'eau de boisson et pour l'agri. Forte érosion.	
	Forêt	Pas de forêts spécifiques. Grands espaces vers l'ouest. Pratique de la cueillette de Zira et jujubier, dont la vente est la 2ème source de revenu après l'agriculture	Pas d'entente spécifique ou de convention locale sur la forêt	

Cette étape est essentielle pour replacer le discours et les avis des villageois, conditionnés par « leur appartenance sociale ». Les ADL accompagnant la concertation communale doivent prendre en compte ces éléments pour limiter une tendance généralement observée dans les sociétés dotées d'une hiérarchie: les membres des cadres de concertation communaux, en grande majorité notables, disposent souvent d'un capital social et économique plus important que « la moyenne » et peuvent chercher à orienter les actions de manière à conserver cette position.

Les données ainsi récoltées permettent de formuler des hypothèses quant à l'intérêt principal d'un AES pour les villages et ménages concernés. Grâce à l'analyse des données récoltées, l'animateur et l'équipe projet peuvent porter un regard critique sur l'aboutissement du processus de concertation (et éviter les risques d'orientation).

Le SPAP, projet de sécurité alimentaire, a focalisé le diagnostic sur l'analyse des activités conduites par les ménages et leur lien avec la sécurité alimentaire. L'objectif était d'estimer :

- **la contribution de chacune des activités à la constitution du revenu familial et de la sécurité alimentaire ;**

Le sahel se caractérise, entre autres choses, par de nombreux aléas climatiques et politiques : pluviométrie irrégulière, attaques aviaires, « aide alimentaire » délivrée à des moments dans des zones inopportunes, dépréciation des productions agricoles locales, fluctuation des prix. . .

Face à ces aléas, nombre de ménages, par le biais d'une importante mobilité saisonnière, ont diversifié leurs activités. Dans le cadre du SPAP, la réalisation d'AES ayant pour objectif de développer/sécuriser la production agro-pastorale, il convenait donc de mesurer au préalable la contribution des activités d'agriculture et d'élevage à la constitution du revenu familial.

L'équipe a ainsi pu constater que la contribution de l'agriculture à l'atteinte de la sécurité alimentaire était souvent modeste dans la zone du SPAP, l'élevage et les revenus des activités conduites par le biais des migrations générant des revenus autrement plus conséquents.

- **Les contraintes, risques et avantages de chacune de ces activités.**

La migration saisonnière ne se limite pas à apporter des revenus, elle peut permettre aux producteurs de se procurer des semences, de prendre des informations sur les prix. . . , ces derniers n'ont donc pas forcément intérêt à rester au village pour pratiquer de l'agriculture de contre-saison suite à un AES.

Conseil méthodo

Propositions d'amélioration de la démarche et conseil méthodologique

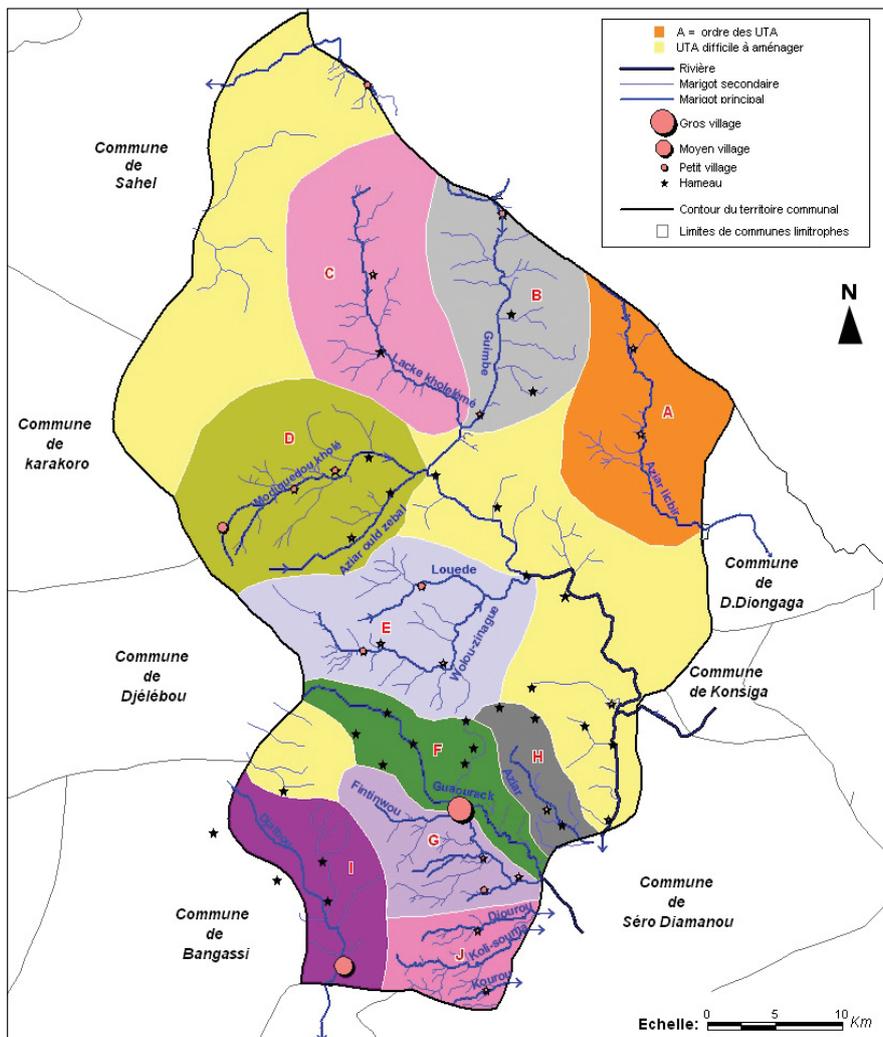
- Les questions liées aux migrations (saisonnières ou de longue durée), au foncier, à l'existence de conflits dans le village doivent être étudiées avec attention, ces éléments étant des critères importants de réussite d'un aménagement (un village avec une faible présence d'hommes valides en saison sèche, ou faisant l'objet de conflits fonciers ne devrait pas être retenu si on veut s'assurer de la réussite du chantier et de la valorisation par l'agriculture). Ces questions seront approfondies au moment de la réalisation des APS et des diagnostics socio-fonciers.
- Les informations données lors de l'AG doivent être recoupées avec celles données lors d'entretiens individuels tant certaines questions sont sensibles (description des statuts fonciers. . .).

Géo-référencement – prospection et première caractérisation des cours d'eau

Sur la base de la carte villageoise des ressources naturelles qui a été faite en AG, les équipes profitent du passage sur le terrain pour géo-référencer (relevé des coordonnées grâce à un GPS) l'ensemble des infrastructures et le réseau hydrographique (points GPS aux confluences de deux cours d'eau). Les données sont ensuite compilées et permettent de vérifier la carte villageoise et de caler les autres supports cartographiques (IGN, image satellite, photo aérienne. . .). Un ou plusieurs guides villageois accompagnent l'équipe sur le terrain, ce qui permet de compléter la discussion sur les ressources et de cibler avec eux les endroits qu'ils jugent opportuns d'aménager (sans se limiter à ces sites).

- Caractérisation des Sous Bassins Versants (SBV)

Au vu de la diversité des enjeux et des jeux d'acteurs sur un territoire aménagé, il semble plus pertinent de travailler de **façon intégrée au niveau de sous-bassins versants**. Généralement, de multiples usagers valorisent les ressources agro-sylvo-pastorales d'un SBV (éleveurs, cueilleurs, agriculteurs...). L'approche intégrée permet d'évaluer l'impact des l'ouvrage sur ces catégories d'usagers, l'idée étant de privilégier les aménagements qui concilient les intérêts des et des autres en amont et en aval. Pour les seuils d'épandage de crues, il peut ainsi être intéressant de prévoir en amont de l'ouvrage, généralement destiné à l'agriculture de décrue, un espace destiné à l'abreuvement des animaux. Après traitement des enquêtes terrains et travail cartographique, le territoire communal est divisé en sous-bassins versants. Pour chacun d'entre eux, les potentiels, atouts, contraintes et le type d'aménagement sont clairement identifiés.



Découpage territorial communal de Koussané en UTA (Source : GRDR)

Conseil méthodo

Pour gagner du temps, l'équipe peut être scindée en 2, les techniciens s'occupant de l'identification des cours d'eau (après élaboration de la carte villageoise), les sociologues des entretiens villageois.



Le Fleuve Sénégal vu de Médine (Mali)

Temps de travail nécessaire d'après le TKLM, pour le diagnostic socio-économique d'une commune moyenne (23 villages) sans recrutement d'AVDL

Village	Éléments	Etat des lieux
Responsable programme	2	Bilan mi parcours
Agronome	34	Préparation méthodologique (1), terrain RN (13), traitement des données (20)
Technicien Génie Rural (partenaire)	25	terrain RN (15), traitement des données (10)
Spécialiste Conservation Eaux et Sols (partenaire)	25	Terrain RN (10), traitement des données (15)
Volontaire AFVP	17	Terrain RN (4), terrain UTA (8), traitement (5)
Cartographe	29	Terrain pour UTA (13), traitement données UTA (8), traitement données RN (8)
TOTAL	132	Soit 6 personnes à temps partiel pendant 2 mois

Selon l'objectif et la démarche choisie, il peut ne pas y avoir de caractérisation de tout l'espace communal mais un ciblage direct des SBV par l'équipe à partir de l'analyse des études existantes et de visites de terrain (cas du SPAP qui n'avait pas pour vocation de produire de programme communal d'aménagement)

Conseil méthodo

- Il est conseillé de ne considérer de trop grands SBV (partagés par de nombreux villages), pour ne pas trop rallonger le temps des diagnostics complémentaires au moment des APS.

2 | Restitution du diagnostic et choix des sous bassins versants prioritaires

La restitution est organisée en AG communale, en présence du sous-préfet, des services techniques déconcentrés, des ONG intervenants dans la zone, du conseil communal, de représentants des villages.

Elle a pour objectifs :

- La validation des diagnostics (caractéristiques des zones, nom de forêt et cours d'eau...);
- L'élaboration de critères de priorisation des SBV (nb bénéficiaires, « motivation » des populations, potentialité de mise en valeur...). Plusieurs objectifs peuvent être identifiés pour les ouvrages : lutte contre l'érosion, régénération, AES...
- La **priorisation des SBV** par consensus avec la définition de critères.

Exemple de tableau caractérisant un sous bassin versant (Extrait du tableau de restitution par l'équipe technique du diagnostic des SBV de la commune de Sandaré)

Zone	Villages	Diagnostic	Contraintes	Observations	Appréciation
2	Kossoumalé	- Idée de barrage dans le village (sites provisoires) - Présence de ravinement	- Des zones dont les sites demandent des études très poussées - Conflits potentiels éleveurs- agriculteurs	Beaucoup de bas fonds	Zone aménageable possible pour des ouvrages antiérosifs

Exemples de critères choisis pour le choix des SBV prioritaires du TKLM

- La possibilité d'aménagement (taille des cours d'eau);
- L'importance du problème d'eau dans la zone;
- La répartition géographique sur le territoire communal;
- La mise en valeur actuelle des terres;
- Le nombre de bénéficiaires potentiels (nombre et importance des villages présents sur le SBV, type d'ouvrage possible);
- « L'entente du ou des village(s) de la zone »;
- l'adéquation entre les aménagements possibles et les activités économiques et sociales les plus fréquentes sur le SBV

Après prise en compte des amendements, la commune dispose :

- d'une monographie de ses ressources naturelles,
- d'un jeu de cartes (villages, topographie, réseau hydrographique, formations végétales, localisation des ressources naturelles).
- d'une carte représentant les sous bassins versants prioritaires et non prioritaires en termes d'aménagement hydro-agricole.

A propos des impacts attendus des AES

A mi parcours du projet, l'équipe du SPAP émet une série d'hypothèse sur les impacts attendus des AES. Le diagnostic socio économique réalisé en amont de l'aménagement doit permettre de déterminer lequel de ces impacts est le plus important au niveau des villages et ménages :

A- Amélioration de la fertilité des sols et diminution du risque hydrique pour la production agricole et fourragère.

Il s'agit de l'impact a priori le plus évident mais sans doute pas systématiquement le plus important aux yeux des producteurs.

« L'amélioration » dont il est question est en général exclusivement évaluée par le critère rendement. Le SPAP s'intéresse également à la « productivité du travail » qui ramène le rendement au temps de travail investi. Cette évaluation est nécessaire dans la mesure où les producteurs valorisant des ouvrages filtrants mentionnent qu'ils doivent faire face à un surplus de travail pour désherber leurs parcelles.

B- Augmentation de la superficie cultivable dans le terroir villageois.

On mentionne également spontanément que la construction de SEC permet une augmentation de la superficie inondée et donc cultivable en décrue et de maîtriser les dates de semis ; pour les ouvrages filtrants, une augmentation de la superficie cultivable en pluvial ou la sécurisation de parcelles déjà cultivées.

Or, d'après les estimations du SPAP, la superficie cultivable par actif ne dépasse pas 0,5 hectare dans la zone d'intervention et la « rentabilité économique » de l'activité agricole est souvent plus faible que celle des activités extra agricoles. En conséquence, **l'augmentation des superficies cultivables ne doit être visée que dans les villages où la main d'œuvre est abondante, et où celle-ci n'a pas d'alternative plus rémunératrice que l'agriculture ou qu'elle y cherche un autre intérêt.**

C- Marquage et, indirectement, appropriation d'un patrimoine foncier par la collectivité villageoise (cas des ouvrages de rétention d'eau) et/ou par un ménage (cas des ouvrages filtrants qui entraînent rarement une redistribution des terres).

Cet impact n'est pas mesurable mais il est clair que pour les villages les plus marginalisés, la construction et la mise en valeur d'AES, devraient leur permettre de sécuriser un patrimoine foncier dont la propriété est jusqu'à présent revendiquée par d'autres. Cet impact pourrait aussi se faire sentir entre ménages d'un même village, tant les disparités sont quelquefois fortes (distribution de droits d'exploitation à des producteurs marginalisés au sein de la collectivité villageoise, formalisée par l'entente foncière).

L'expérience du GRDR (SEC de Mbahgde construit en 2004) montre néanmoins qu'avec le temps, les inégalités foncières peuvent se rétablir. Dans ce village, les propriétaires qui avaient accepté de céder gracieusement leurs droits d'exploitation à la collectivité ont ainsi progressivement demandé un loyer aux producteurs valorisant leur parcelle.

Pour le SPAP, la priorité est donc plutôt d'accompagner les villages marginalisés dans l'acquisition de droits d'exploitation et de transmission plus sécurisés qu'actuellement. »

D- Remontée de la nappe et régénération du couvert végétal

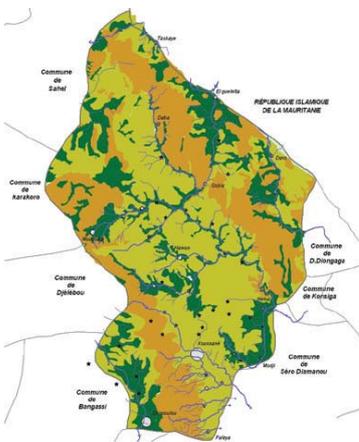
Etant confronté à un problème d'approvisionnement en eau majeur pour tous les usages, c'est un des principaux impacts recherchés par les villages du TKLM. La remontée de la nappe superficielle, visible dans les puits à grand diamètres et puisards maraichers se constate dès la 1^{ère} année après la réalisation des seuils maçonnés.

Lorsque l'objectif recherché par l'ouvrage est l'amélioration de la nappe, la valorisation agricole de l'ouvrage devient alors dans un premier temps secondaire pour les villageois. Elle se renforcera au fil des années, après que les exploitants aient constaté les avantages que peut apporter l'ouvrage. C'est le cas par exemple du village de Diallara, où le seuil maçonné réalisé n'a commencé à être exploité que 2 ans après sa réalisation.

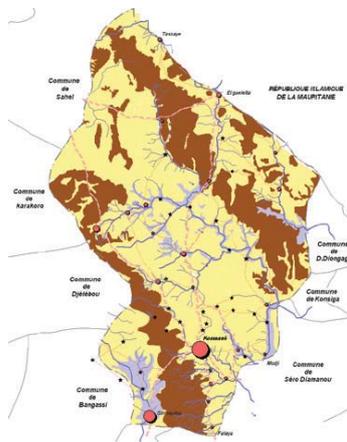
Conseil méthodo

- La carte est un bon outil d'aide à la décision pour les acteurs locaux. Pour que ce ne soit pas une simple illustration pour embellir un diagnostic, il convient de l'expliquer et d'en faciliter sa compréhension par l'assemblée (localisation de l'Ouest pour les musulmans, orientation de la carte à l'horizontal en respectant les points cardinaux, localisation et identification avec les participants de « points de repères » type école, mairie, village, etc., utilisation d'une signalétique parlante et intuitive (zone de pâturage illustrée avec une tête de bétail, points d'eau avec une image de puits, etc.).

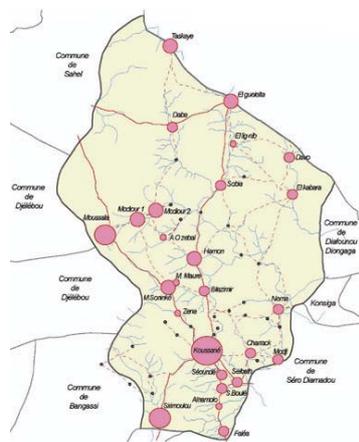
Exemples de cartes nécessaires pour le choix des SBV prioritaires (cas de la commune de Koussané; source GRDR)



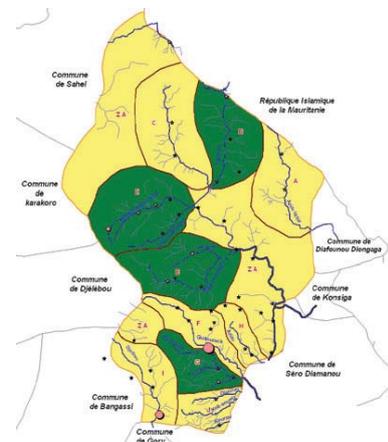
Formations végétales



Aperçu topographique

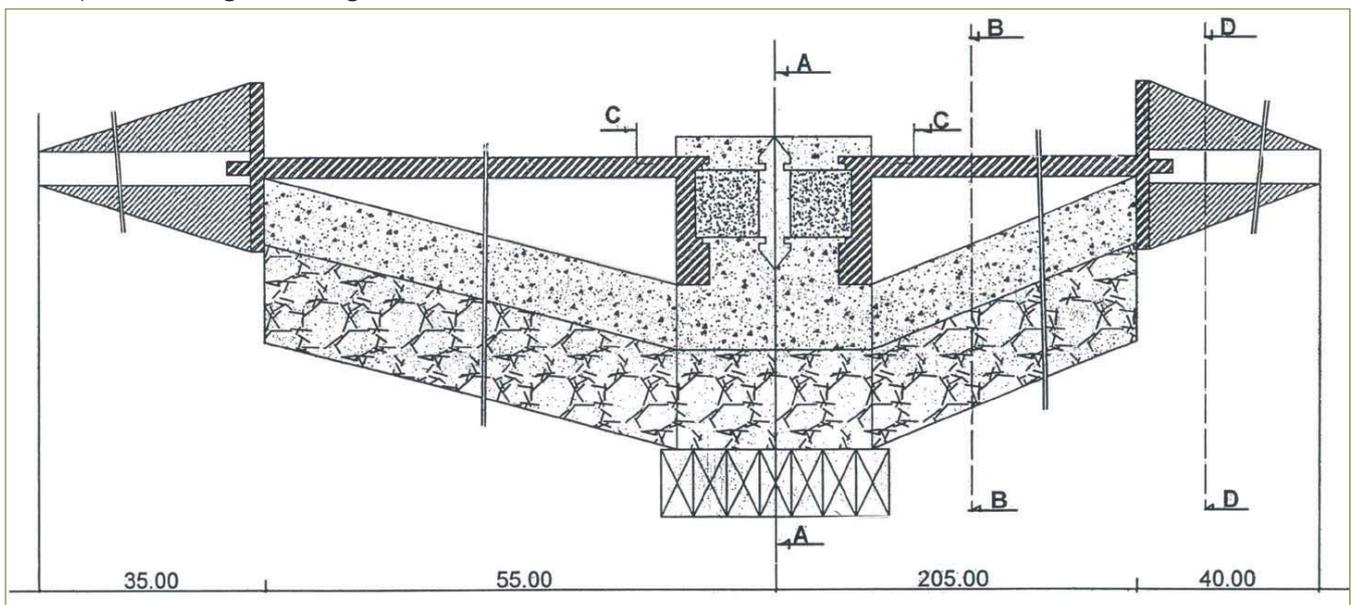


Répartition et taille des villages



UTA prioritaires

Exemple d'ouvrage : barrage de Seibath



3 | Avant-projet sommaire dans les SBV prioritaires

Dans chacune des SBV prioritaires, une investigation complémentaire est menée sur le terrain par une équipe pluridisciplinaire (agronome, forestier, hydrologue, sociologue).

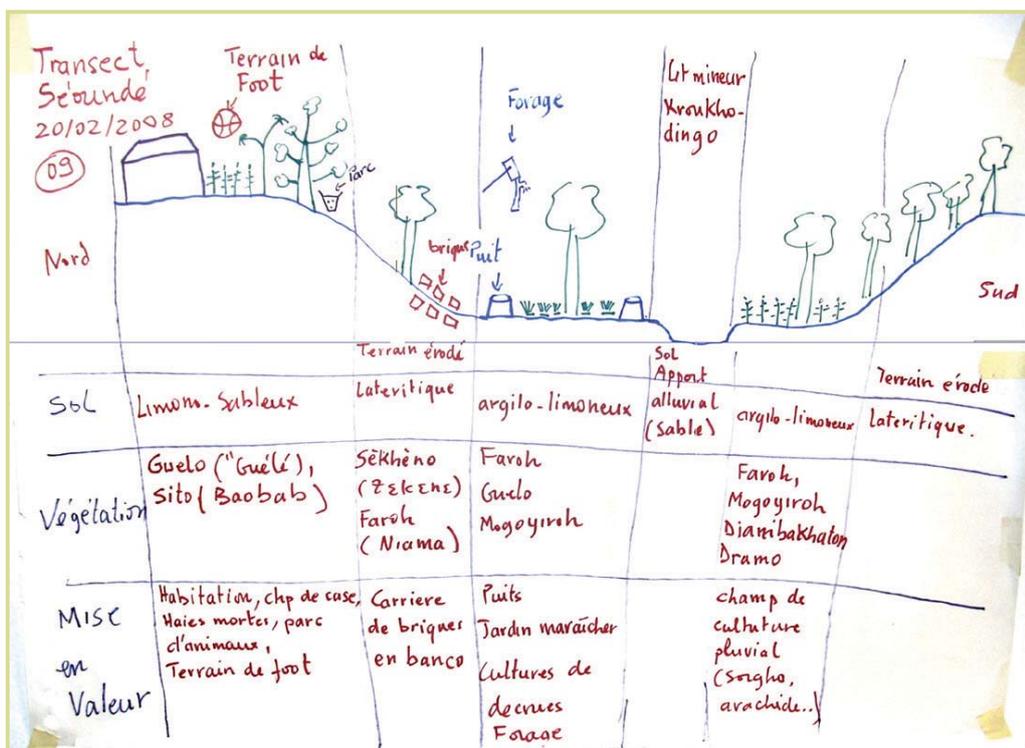
a / Parcours des bas-fonds du bassin versant

Les bas-fonds sont notamment spécifiquement investigués, ils sont tous parcourus (à pied ou à moto en fonction de l'accessibilité du lieu) et caractérisés (cf fiche technique en annexe – formation TKLM) :

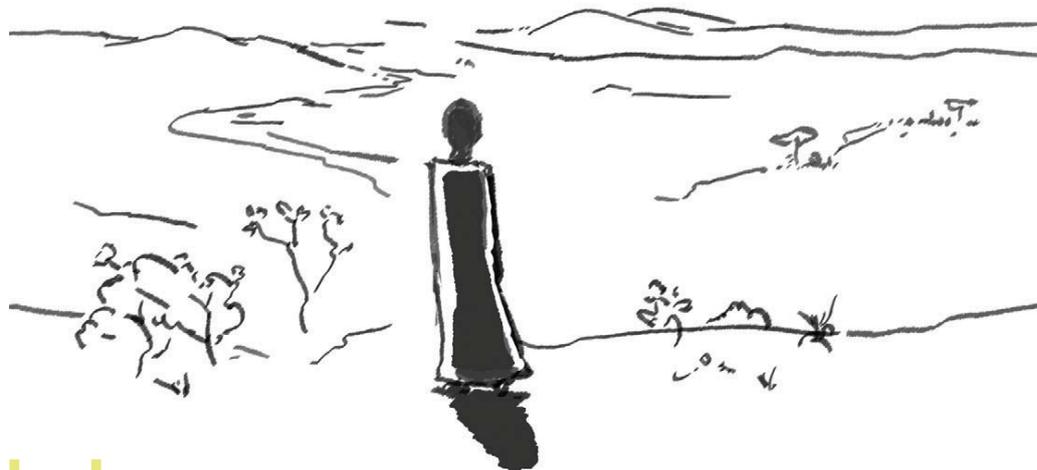
- Diagnostic du cours d'eau (durée d'écoulement, pluviométrie, importance et durée des crues, comportement de la nappe, nature du sous sol...).
- Dynamique hydraulique du cours d'eau (diviser le cours d'eau en tronçons à comportement homogène, faire des transects).
- Proposition d'aménagement : géoréférencement des sites aménageables par GPS et dimensionnement sommaire à dire d'expert (types d'aménagement possible, objectif de l'ouvrage, caractéristiques techniques tenant compte des éléments de terrain, de la mise en valeur, ...).

Au cours du passage, chaque site potentiel repéré par l'équipe est identifié (à dire d'expert) et marqué pour être retrouvé plus tard (piquet en bois, coordonnées GPS). L'équipe reviendra spécifiquement avec du matériel complémentaire sur les sites identifiés après le parcours complet du cours d'eau pour réaliser les APS.

Outils nécessaires : GPS, cahier et crayon, appareil photo, piquet en bois (pouvant être récupéré directement sur place)



Transect villageois pour caractériser le bas-fond



Conseil méthodo

- Le parcours doit être réalisé en saison sèche pour pouvoir parcourir l'ensemble du cours d'eau. Il est cependant intéressant de pouvoir passer en hivernage (ou juste après) pour noter les zones d'épandage des crues et le comportement des cours d'eau.

b /Avants-projets sommaires

Les sites identifiés lors du parcours des bas fonds font l'objet d'un APS. La partie technique (dimensionnement, estimation du coût de l'ouvrage, valorisation possible, etc.) est définie par l'aménagiste. Un transect perpendiculaire précis du cours d'eau est réalisé au niveau de l'emplacement potentiel du site et des relevés topographiques permettent de définir son dimensionnement sommaire.

Les questions socioéconomiques sont également approfondies au moment des APS :

- main d'œuvre mobilisable (étudier les questions de migrations saisonnières et de longue durée),
- entente du village pour mener une action communautaire longue et parfois pénible (travaux en saison chaude),
- absence de conflits fonciers,
- possibilité de mise en défens des cultures (en cas de valorisation agricole) : sans protection envisagée, les objectifs ne seront pas atteints (destruction des cultures par divagation animale, naissance de conflits agriculteurs/éleveurs).

Outils nécessaires : GPS, cahier et crayon, mètre, appareil photo, appareil topo, logiciel de traitement (type Autocad)

A partir de ces investigations, des dossiers **d'Avant Projets Sommaire (APS) sur les sites potentiels** sont alors élaborés par un spécialiste en génie rural . Ils précisent pour chaque site (cf contenu type d'un APS en annexe) :

- ses caractéristiques (largeur/ profondeur de l'oued, nature du sous sol, présence d'appui...);
- l'aménagement qui peut y être réalisé : dimensionnement, coût approximatif de l'ouvrage ;
- le temps de travail des bénéficiaires qui doivent, dans certains cas, participer à la réalisation des ouvrages ;
- son potentiel de valorisation : superficie d'impact, usages possibles et richesses produites ;
- une synthèse des atouts et contraintes du site (éloignement du village, nombre de bénéficiaires potentiels, caractéristiques des matériaux...).

Il est important de **formaliser ces APS dans un rapport** (4-5 pages par site, avec photos).



Temps de travail nécessaire d'après le TKLM, pour 4 SBV (environs 8 villages)

Personne impliquée	Temps travail (j)	Détail des activités
Responsable programme	3	Préparation (1), évaluation terrain mi parcours (1), bilan/traitement (1)
Agronome	26	Préparation (1), terrain (12), traitement des données (12), validation APS (1)
Technicien GR (partenaire)	41	Préparation (1), terrain (14), traitement des données (25), validation APS (1)
Topographe (prestataire)	8	
Cartographe	7	Préparation (2), terrain (3), traitement des données (2)
Volontaire AFVP	7	Terrain (3), traitement/validation APS (4)
Animateur	13	Terrain (12), validation APS (1)
TOTAL	105	soit 7 personnes mobilisées à temps plein ou partiel pendant 2 mois

Conseil méthodo

- Il peut être intéressant d'organiser une **mission de contre-expertise des APS** à cette étape (surtout si le maître d'ouvrage ne possède pas de compétences techniques). Si c'est budgété dans le projet, un bureau d'études peut être sollicité, sinon, **les communes peuvent solliciter un appui des services techniques** compétents.
- Les **critères sociologiques** doivent être pris en compte pour le choix des sites à aménager, au même titre que les critères techniques : un village avec une faible présence d'hommes valides en saison sèche ou faisant l'objet de conflits fonciers ne devront pas être retenus si on veut s'assurer de la réussite du chantier.
- Il est indispensable de **former les personnes impliquées** (commission GRN, animateurs, équipe projet) sur le contenu d'un APS et son analyse critique.

4 | Restitution communale : choix des sites à aménager

Le programme communal d'Aménagement des Eaux de Surface est alors complet : carte des sites aménageables et tableau de caractérisation des sites d'après les APS.

Une seconde restitution communale est organisée de manière à présenter le **tableau de synthèse des sites identifiés**. Dans chacune des SBV prioritaires, une investigation complémentaire est menée sur le terrain par une équipe pluridisciplinaire (agronome, forestier, hydrologue, sociologue).

Des critères objectifs de priorisation (coût, impact, nb bénéficiaires...) sont établis par l'assemblée, ce qui permet un classement des sites aménageables.

L'assemblée est divisée en 2 ou 3 groupes pour classer les sites par ordre de priorité. Chaque groupe restitue son classement et donne les arguments. Le classement définitif est établi en AG, par consensus.

Les sites à aménager dans le cadre du projet sont alors choisis parmi les sites aménageables prioritaires et en fonction du budget disponible. Les sites non retenus en priorité seront proposés par la commune à d'autres partenaires.

Tableau de synthèse des sites aménagés

SBV	SBV B, Guimbé	SBV B, Guimbé
Village	El Gueleïta,	Sobia
Type d'aménagement	Seuil maçonné	Seuil maçonné
Atout du site	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique de valorisation (maraîchage, riziculture) ; • Zone de culture pluviale et d'élevage en saison sèche ; • Bon remplissage (écoulement fréquent et débit fort) ; • Vallée rétrécie ; • Zone d'épandage importante ; • Sous sol consistant ; • Possibilité d'abreuvement des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone d'abreuvement des animaux (présence de puits en amont) pour palier au problème d'eau suite la vétusté de la seule pompe; • Zone dégradée par l'utilisation des puisards ; • Possibilité de faire le maraîchage, la riziculture et cultures de décrues; • Présence d'une plaine d'épandage en amont; • Bon remplissage; • Topographie du terrain favorable; • Superficie exploitable conséquente
Contraintes et faiblesses du site	<ul style="list-style-type: none"> • Faible valorisation actuelle du site ; • Existences de clans antagonistes dans le village ; • Risque d'inondation du village (à approfondir) 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentialités naturelles agricoles non valorisées (zone de brousse); • Vérifier la disponibilité de la main d'œuvre en AG
Avis final	<ul style="list-style-type: none"> • Critère technique : positif ; • Critère socioéconomique : négatif; • Décision : site non aménageable 	<ul style="list-style-type: none"> • Critère technique : positif; • Critère socioéconomique : positif; • Décision : site aménageable

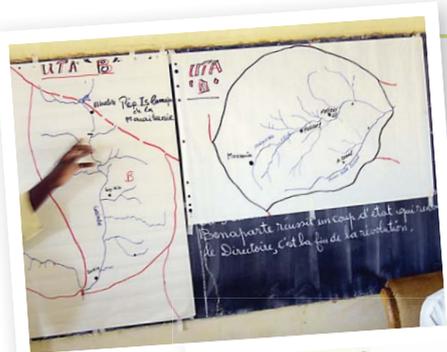
Les critères précédents peuvent être repris :

répartition géographique homogène des ouvrages dans la commune, acuité du problème d'eau, importance du site proposé en terme de surface et du nombre de personnes bénéficiaires (en tenant compte de la superficie maximale par actif), mise en valeur actuelle, cohésion sociale du village, disponibilité de la main d'œuvre, présence dans le village de travaux d'intérêt collectif. A ce stade, interviennent également, le temps d'amortissement des ouvrages, l'éloignement du site par rapport aux zones d'habitation (pour la surveillance)...

Au niveau du SPAP, le choix des sites à aménager a été fait par l'équipe directement. La durée d'amortissement des ouvrages a notamment été prise en compte, avec l'idée de favoriser les temps d'amortissement les plus courts (aménagement de l'ordre de 2 600 €/Ha de retenue d'eau, comprenant un barrage de rétention et les diguettes amont).

Pour le TKLM, les ouvrages ont coûté en moyenne 27 000 € (de 18 300 € à 33 500 € pour des ouvrages dont les longueurs varient de 93 m à 260 m). La cuvette moyenne (retenue) est de 14 Ha, soit un coût moyen de 1960 €/Ha.

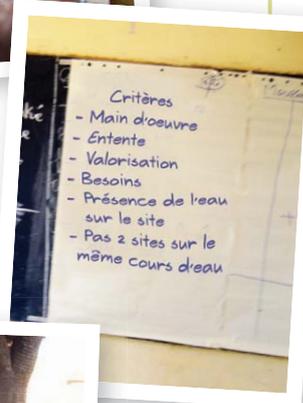
N.B : les ouvrages étant différents (volume de maçonnerie différent suivant la longueur et la hauteur nécessaire en fonction du site), il n'y a pas de corrélation entre longueur et retenue d'eau (l'aménagement le plus court – 93 m – a permis la plus grande retenue d'eau – 36 Ha).



1- Présentation des sites en AG



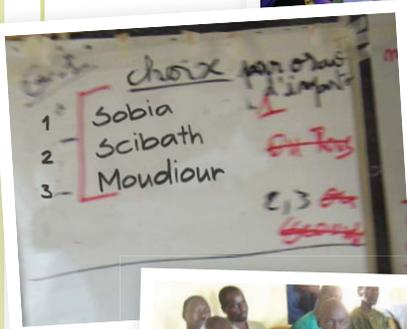
2- Premières réflexions et adoption de la démarche en AG



3- Définition des critères de choix des sites en AG



4- Travail en petits groupes : classement des sites

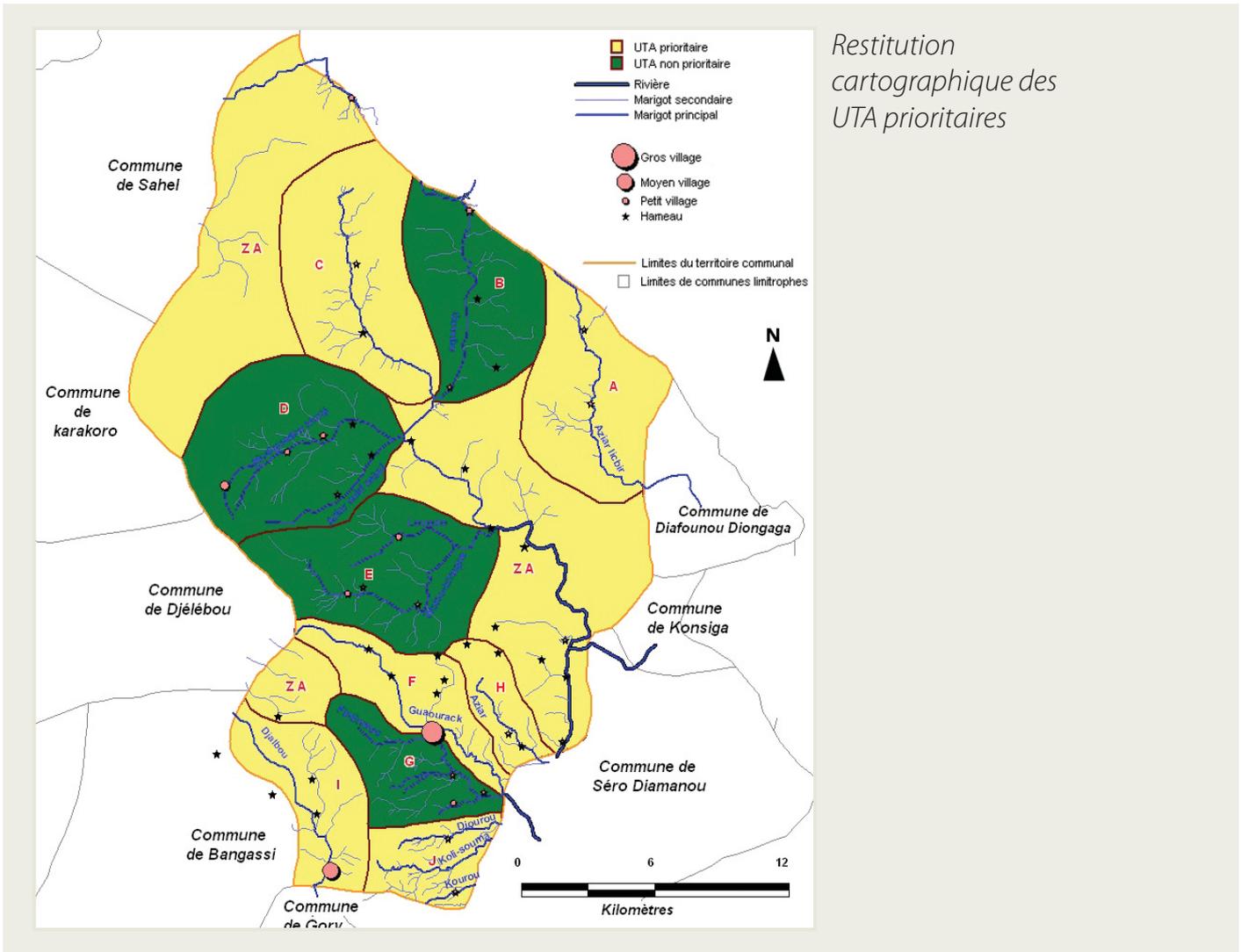


5- Présentation des résultats des groupes en AG



6- Choix définitif en AG des sites à aménager

Restitution cartographique des UTA prioritaires



Conseil méthodo

- Dans un souci d'économie de temps, d'énergie (pour ne pas mobiliser toute l'AG à chaque fois), et de coût, cette étape de priorisation peut être réalisée par les instances de concertation communales mises en place : bureau du cadre de concertation ou de préférence la commission GRN/SA (si elle existe). Ces instances de concertation sont composées d'élus et de la société civile. Il faudra veiller pour cette étape à ce que tous les villages soient représentés ainsi que chaque type d'acteur intervenant dans la GRN/SA. Au démarrage du processus, le mandat de ces instances devra être précisé par le conseil municipal (arrêté de reconnaissance des instances, délégation de pouvoir).

5 | Avant Projet des sites à aménager

Sur chacun des sites à aménager, deux études sont lancées en parallèle : l'Avant Projet Détaillé (APD) et le diagnostic socio-foncier. Dans le cadre de projet à vocation de sécurité alimentaire, le diagnostic socio-foncier peut être complété par une enquête ménage.

a / Avant-projet détaillé

Il reprend les généralités sur les sites contenus dans l'APS (localisation, contexte social, milieu physique, objectif de l'aménagement et valorisation possible...) et présente de façon approfondie :

- Le contexte hydrologique de la zone : pluviométrie (niveau et répartition), zones inondables...
- La caractérisation précise du site (superficie, localisation exacte de l'ouvrage, coordonnées GPS des bornes de référence, photos, levées topographiques, investigation pédologique, géologique...)
- Les contraintes du projet, les actions à réaliser et les objectifs de l'aménagement ;
- Les caractéristiques techniques de l'ouvrage (fondations, corps de l'ouvrage, bassin de dissipation, culées, pile, diguette et bajoyer, batardeaux, protection aval de la partie basse...) et les bases de son dimensionnement (débit de projet, charge d'eau, description du sous-sol)
- Le plan précis d'exécution des travaux (rôle des partenaires, besoin en main d'œuvre quantifié),
- L'identification des impacts (positifs et négatifs) notamment la zone d'influence (surface), le nombre potentiel d'utilisateurs...
- Le coût détaillé de l'ouvrage,
- Les calculs de rentabilité et maintenance de l'ouvrage,
- Le chronogramme précis des travaux.

L'ensemble des plans de l'ouvrage, des profils et de tous les éléments techniques de dimensionnement et construction de l'ouvrage sont référencés dans ce rapport. L'APD est réalisé par un membre de l'équipe du projet ou par un prestataire sélectionné sur consultation restreinte.

Temps de travail nécessaire d'après le TKLM, pour 1 commune (3 APD)

Personne impliquée	Temps travail (j)	Détail des activités
Responsable programme	3	Validation des APD (3)
Agronome	3	Calcul de rentabilité (3)
Technicien GR (partenaire)	19	Préparation (1), terrain (6), traitement données (10), validation APS (2)
Volontaire AFVP	2	Validation APS (2)
Animateur	7	Terrain (6), validation APS (1)
TOTAL	34	soit 5 personnes mobilisées à temps plein ou partiel pendant 20 jours

Conseil méthodo

- **les communes peuvent solliciter un appui des services techniques pour faire une contre-expertise des APD à cette étape.**
- Pour ne pas bloquer les travaux, il convient de se renseigner auprès des services techniques des préalables au démarrage des travaux (réglementation en vigueur) : au Mali, une notice d'impact environnementale est demandée (impacts environnementaux et mesures d'atténuation à compléter au dossier).

b / Le diagnostic socio-foncier

« Les aménagements visant à mobiliser les eaux de surface se font toujours sur des espaces préalablement appropriés par une ou plusieurs personnes. Vis à vis de la question foncière, l'aménagement n'est donc jamais « neutre » et il est impératif d'en tenir compte. L'aménagement des eaux de surface entraîne en effet de profondes **transformations du milieu et modifie les enjeux existants entre les différents usagers de l'espace**. Ces mutations sont sources de divergences pouvant donner lieu à des conflits au sein des zones aménagées, conduisant parfois à un abandon ou un détournement de l'usage de ces dernières.

Le diagnostic foncier permet tout d'abord de bien comprendre la situation foncière spécifique du lieu et **limite les risques d'intervenir sur des zones conflictuelles**.

Il permet aussi, dans un second temps, de soulever la **question de la redistribution des terres après aménagement**.

En revanche, le diagnostic foncier n'a **pas de valeur juridique** en ce qui concerne la propriété foncière des terres considérées. Il n'a pas non plus pour objectif de **régler les conflits fonciers des villageois à leur place**. »



Identification des propriétaires terriens du site de Seibath

Il s'agit ainsi d'identifier les problèmes fondamentaux liés à la gestion du système foncier au sein de chaque village, d'analyser les différents éléments qui nécessiteront une attention particulière lors de la mise en place des ententes foncières (qui statuent sur la redistribution des terres), d'identifier les conflits potentiels que peuvent réveiller ou susciter les aménagements proposés, d'analyser l'articulation entre les différentes activités agro-sylvo-pastorales du village et d'expliquer aux populations les mutations socio-économiques que peuvent générer ces aménagements.



Réunion dans le cadre du diagnostic socio-foncier

Un comité villageois est mis en place. Ces comités villageois sont responsabilisés tout au long du processus : ils animent l'élaboration de l'entente foncière, veillent à l'application des conventions locales et des ententes foncières, mobilisent la population sur la réalisation, l'entretien et la valorisation des ouvrages de conservation et de restauration des eaux et sols...

Au préalable, des réunions avec des groupes sociaux homogènes (jeunes, chefs de famille, conseillers villageois...) sont organisées pendant lesquelles la démarche, le déroulement du projet et le rôle du comité sont expliqués. La constitution des comités villageois est ensuite réalisée en **assemblée villageoise**.

Au cours cette assemblée, un diagnostic général du foncier est réalisé (historique de l'installation du village, de l'appropriation du foncier, différents types de statuts fonciers possibles et les droits et devoirs liés à chacun, liste des familles du village). Cette phase permet d'identifier les différents types d'usagers de la zone à aménager (amont aval) et de comprendre les éventuels arrangements existants entre eux.

Conseil méthodologique

- il est impératif de s'assurer que l'ensemble des villageois a bien été informé de la réunion (l'un des responsables du diagnostic peut éventuellement circuler dans le village pour faire passer lui-même l'information), afin que tous les intéressés soient présents et que les éventuels opposants au projet d'aménagement se manifestent. Dans certaines zones, organiser la réunion le soir permettra de maximiser le nombre de présents (mais dans d'autres endroits, cela risque de pénaliser la présence des femmes).

Il faut procéder ensuite à l'**identification des « propriétaires coutumiers »** sur la zone d'influence de l'ouvrage : la liste peut être établie en assemblée villageoise (mais il est souvent difficile de se projeter sur l'espace), et **complétée sur le terrain en faisant le tour de la zone d'influence** de l'ouvrage avec 2-3 personnes ressources en repérant les noms des « propriétaires coutumiers ». Le parcellaire de la zone d'influence de l'ouvrage est alors établi.

Conseil méthodo

- Cette étape peut être cependant compliquée lorsque les « propriétaires coutumiers » ne résident pas dans le village (location de terres par le village ou présence de migrants). L'équipe devra s'adapter aux différentes situations (cf encadré Mauritanie).
- Le bornage de la zone d'influence de l'ouvrage après les APD peut être très utile comme outil d'animation : les futurs usagers peuvent ainsi matérialiser la zone d'influence de l'ouvrage et identifier avec précision les « propriétaires coutumiers » directement concernés par l'ouvrage.

A propos des impacts attendus des AES

Il arrive parfois que la notion de propriétaire coutumier ne soit pas adaptée et qu'il faille parler « d'ayant droits », c'est le cas lorsque le droit d'exploitation, de transmission et d'aménagement peut être contesté par des personnes extérieures au village :

- Chez les maures, l'accès à la terre est contrôlé par le chef de tribu qui ne se trouve pas forcément dans le pays.
- Chez les soninkés, le « maître des terres » contrôle un espace considérable, même si des villages peuls ou maures se sont installés depuis 40 ans.

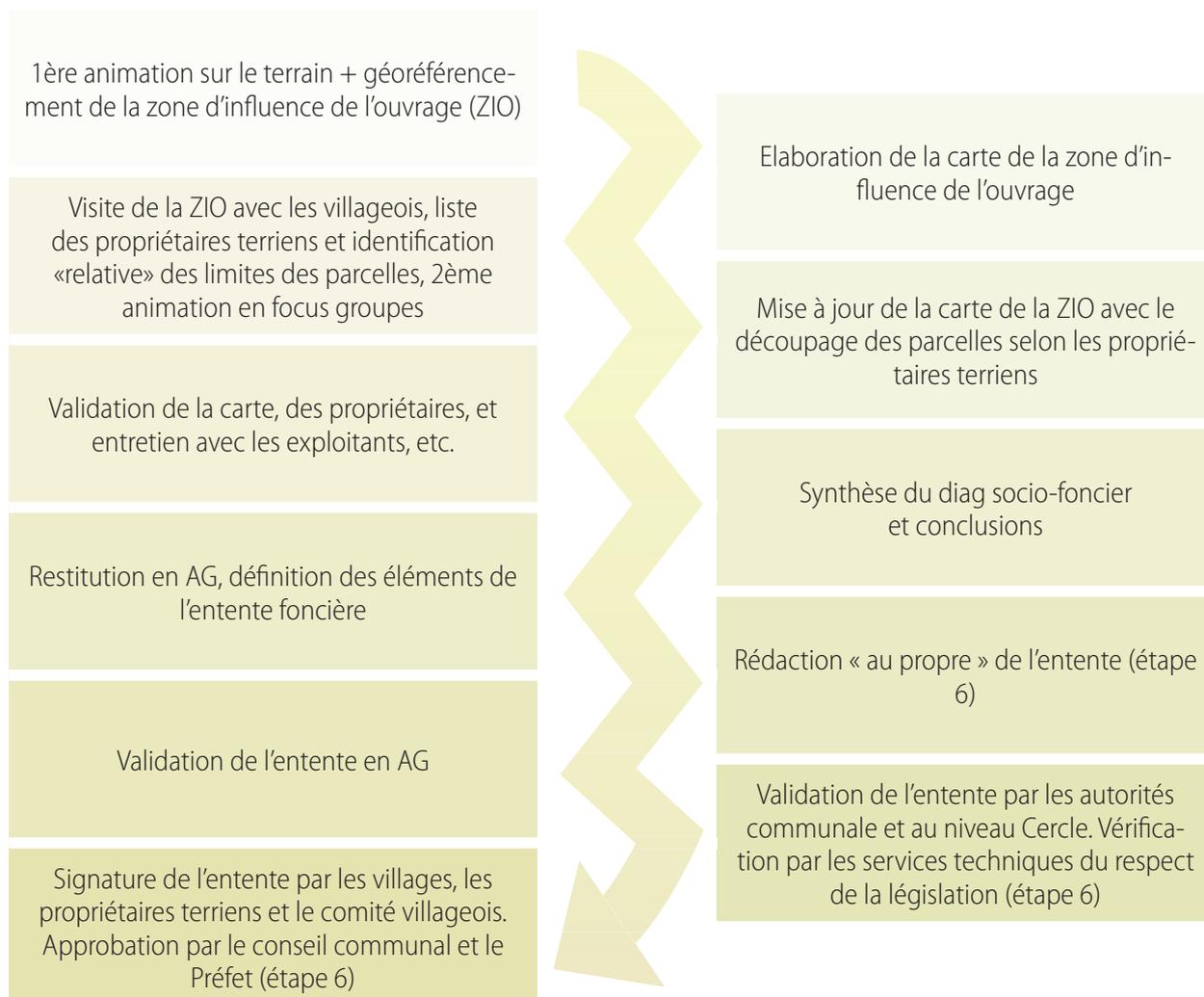
En absence de conflits, ces relations sont « oubliées », ce qui n'est pas le cas lorsqu'un aménagement qui chamboule le droit de gestion des terres est envisagé.

Le diagnostic foncier doit permettre de bien comprendre l'histoire du village et analyser l'intérêt de remonter ou non au village ancestral (le risque étant de réveiller des rivalités). Il est préférable d'impliquer le « maître des terres » au diagnostic.

Enfin, le diagnostic est complété par des rencontres collectives (en Focus group) et individuelles, pour vérifier les points ayant prêté à controverse et s'assurer de la motivation et des attentes des personnes rencontrées vis à vis de l'aménagement.

Les données sont traitées au bureau et la carte du parcellaire élaborée.

L'identification participative des propriétaires terriens demande des **allers retours entre le terrain et le bureau** pour intégrer les nouvelles données dans les documents qui servent ensuite de supports d'animation :



Conseil méthodo

- Une attention particulière doit être portée aux rencontres informelles d'où ressortent souvent des éléments qui n'ont pas pu être mentionnés en AG ou même en focus groupe (peur d'être rejeté devant une opinion différente, peur de l'abandon de l'ouvrage, etc.). S'ils ne sont pas pris en compte, ces éléments peuvent rejaillir plus tard dans la réalisation ou la valorisation de l'aménagement et exacerber des tensions sociales, remettant en cause l'intérêt de l'ouvrage. Il est fortement conseillé que la personne chargée de l'animation (animateur et/ou sociologue) séjourne plusieurs jours au sein même du village pour profiter du soir et de la nuit pour entretenir des relations moins formelles et plus libres avec les villageois, notamment les familles les plus défavorisées (dormir chez le chef de village, oui, mais ne pas y séjourner 24h/24 ! Les autres familles peuvent avoir une opinion différente et n'oseront peut-être pas s'exprimer en public ou chez un notable !)

Temps de travail d'après le TKLM, pour le diagnostic et la validation des ententes dans 1 commune (3 aménagements)

Personne impliquée	Temps travail (j)	Détail des activités
Responsable programme	3	Supervision (2), signature des ententes (1)
Agronome	1	Relecture des ententes
Sociologue	45	Préparation (3), terrain diagnostic (18 = 3 villages * 4j + 3 villages * 2j), traitement diagnostic (10), terrain ententes (6), rédaction ententes (10), préparation signature (1), terrain signature ententes (1)
Cartographe	15	Cartes des diagnostics socio-fonciers
Volontaire AFVP	19	Préparation (3), terrain diagnostic (6 = 1 village * 4j + 1 vill * 2j), amendement/validation des diagnostics et ententes et appui sociologue (9), terrain signature ententes (1)
Animateurs	27	Terrain diagnostic (18 = 3 villages * 4j + 3 villages * 2j), terrain ententes (6), préparation signature (2), terrain signature ententes (1)
TOTAL	110	Soit 6 personnes à temps partiel pendant 2 mois

Conseil méthodo

- Il est bon de prévoir un document de communication en langue locale reprenant les points essentiels de l'entente pour en favoriser sa diffusion/vulgarisation auprès des bénéficiaires. Une plaquette reprenant les principaux points de l'entente, illustrée avec des dessins, permettra une compréhension par tous les villageois, même ceux qui ne sont pas alphabétisés (la majorité)
- Attention à être réaliste dans les ententes foncières : une cuvette de 15 Ha ne pourra jamais être répartie entre 200 familles. Si la zone de rétention est trop petite, réfléchir avec les villageois à des modalités de redistribution réaliste (accès favorisé aux ménages moins nantis ?). Les groupes les plus défavorisés sur le plan du foncier pourront être avantagés dans l'entente. Par exemple, les ententes du TKLM prévoyaient, en plus de la répartition à toutes les familles du village, une parcelle réservée uniquement pour les femmes
- Pour les ouvrages anti-érosifs qui ont une faible surface d'impact et demandent pourtant une grande mobilisation villageoise, les bénéficiaires du projet TKLM ont proposé que la mise en valeur soit faite par des associations ou organisations de base face à l'impossibilité d'un partage des terres.

L'enquête ménage

En complément du diagnostic foncier, le SPAP s'est intéressé à caractériser la diversité des situations socio économiques au sein d'un village par l'intermédiaire d'une enquête ménage (cf méthodologie en annexe). L'idée étant que les différentes catégories socio-économiques auront des appréciations différenciées sur la pertinence d'un AES. Celle-ci s'est faite en 3 phases :

1. Questionnaire rapide sur la structure des exploitations agricoles (échantillon aléatoire de taille importante) débouchant sur la construction d'une typologie des ménages : les ménages relativement aisés (bien dotés en capital -terres et animaux- et avec un ratio actifs/taille du foyer favorable ; les ménages les moins aisés (peu dotés en capital et avec un ratio actifs/taille du foyer défavorable) ; les ménages d'un type intermédiaire.
2. Enquête approfondie (sur un échantillon raisonné de ménages, par catégories) sur les facteurs de productions (et l'histoire de leur acquisition), sur les systèmes de cultures et d'élevage, sur les calendriers d'activités et de trésorerie du ménage, sur la commercialisation de la production.

6 | Elaboration de l'entente foncière et d'accès à la ressource

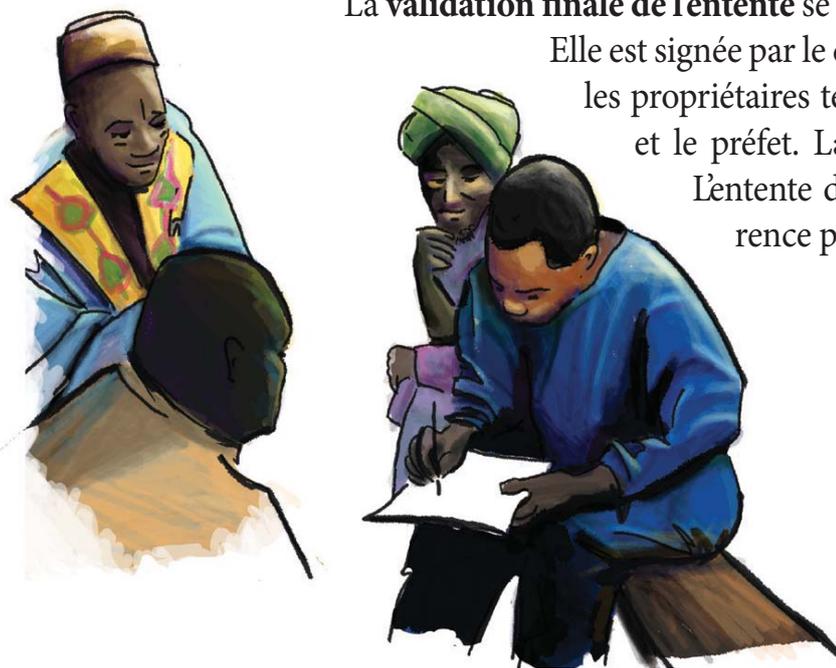
Le diagnostic socio-foncier est **restitué en assemblée villageoise**, il est amendé et validé. Les cartes réalisées permettent de positionner les parcelles par rapport à l'aménagement et à sa zone d'influence et d'envisager les impacts de l'ouvrage sur les activités des différents usagers. Sur cette base, les villageois et usagers concernés par l'aménagement peuvent négocier l'accès aux terres et aux ressources après aménagement.

Les **premières bases de l'Entente Foncière** sont alors posées au cours de cette assemblée. Le comité villageois finalise l'élaboration de l'Entente foncière et d'accès à la ressource.

La **validation finale de l'entente** se fait en assemblée générale villageoise.

Elle est signée par le chef de village, le président du comité, les propriétaires terriens, et est approuvée par le maire et le préfet. La carte du parcellaire y est annexée.

L'entente devient un document officiel de référence pour prévenir les conflits.



*Signature
de l'entente
foncière*

Pour le TKLM, les ententes reprenaient les points suivants :

- Engagement des propriétaires fonciers : mise sous statut collectif, gestion par le comité villageois, tant que l'ouvrage est fonctionnel. Mais pas de perte de propriété.
- Engagement du village : apport en main d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement (nb de personne par jour, durée approximative), maintenance de l'ouvrage, mise en valeur de toute les terres, libre accès aux villages voisin si la ressource est suffisante
- Responsabilité du comité villageois : gestion des terres sous influence de l'ouvrage, établissement de la liste des exploitants agricoles souhaitant avoir accès aux terres de culture, suivi de l'application de l'entente.
- Composition et mandat du comité villageois.
- Termes de l'entente : mode d'attribution des terres (équitable par le comité villageois, suivant le retrait des eaux et par tirage au sort, perte du droit d'exploitation en cas de non mise en valeur et réaffectation par le comité), redevance à payer au comité villageois pour la mise en valeur, obligation du comité de faire le point annuellement sur la situation de l'ouvrage et la situation financière, gestion des conflits (comité villageois).
- Activités interdites au niveau de l'ouvrage (divagation animale, plantation d'arbres, dégradation de l'ouvrage), compensation (couloir pour l'abreuvement) et diffusion de l'information (par le comité villageois)
- Sanction et suivi de l'entente.

Conseil méthodo

- Il est bon de prévoir un document de communication en langue locale reprenant les points essentiels de l'entente pour en favoriser sa diffusion/vulgarisation auprès des bénéficiaires. Une plaquette reprenant les principaux points de l'entente, illustrée avec des dessins, permettra une compréhension par tous les villageois, même ceux qui ne sont pas alphabétisés (la majorité)
- Attention à être réaliste dans les ententes foncières : une cuvette de 15 Ha ne pourra jamais être répartie entre 200 familles .Si la zone de rétention est trop petite, réfléchir avec les villageois à des modalités de redistribution réaliste (accès favorisé aux ménages moins nantis ?). Les groupes les plus défavorisés sur le plan du foncier pourront être avantagés dans l'entente. Par exemple, les ententes du TKLM prévoyaient, en plus de la répartition à toutes les familles du village, une parcelle réservée uniquement pour les femmes
- Pour les ouvrages anti-érosifs qui ont une faible surface d'impact et demandent pourtant une grande mobilisation villageoise, les bénéficiaires du projet TKLM ont proposé que la mise en valeur soit faite par des associations ou organisations de base face à l'impossibilité d'un partage des terres.

Concernant la maintenance :

Aucun système de financement de la maintenance de l'ouvrage n'est idéal, il faut donc se garder d'imposer un système et utiliser au maximum les visites d'échanges entre comités pour que les bénéficiaires puissent décider de leur propre système. En général, tous les règlements prévoient une levée de cotisation, mais dans les faits il est difficile de récupérer cette cotisation et les réparations sont souvent faites dans l'urgence.

Plusieurs expériences ont pu être constatées sur le terrain :

Au niveau du village de Mbaghde en Mauritanie, le comité a pris à crédit du ciment chez un commerçant pour réparer d'urgence un renardage en début d'hivernage. Ils ont remboursé le commerçant par la vente du maïs cultivé collectivement en décrue.

Au Mali, les cotisations étaient levées au départ au niveau du village de Seredji (site aménagé il y a 10 ans sur la commune de Sandaré). Cependant, en l'absence de réparation à effectuer pendant 4-5 ans, l'argent a été utilisé pour d'autres travaux communautaires, empêchant la réparation le moment venu.

Le maire de Sandare au Mali, suite au travail de réflexion mené sur la gestion des ressources naturelles dans le cadre du programme TKLM, a souhaité mettre en place des comités villages au niveau de chaque barrage de la commune et un système de redevance qui serait géré par la commission GRN du cadre de concertation communal.

Intérêts et limites de l'approche communale : leçons des premières expériences

Une démarche intéressante vectrice d'un dynamisme sur le territoire

Après 3,5 ans de mise en œuvre, les premières leçons ont été tirées de l'expérience. Là où les acteurs locaux se sont approprié la démarche, une véritable dynamique a été enclenchée. C'est ainsi que sur Sandaré le maire a souhaité ouvrir la démarche de concertation communale à la question de l'eau potable. Sur le même principe de diagnostic du territoire, de mise en relation des acteurs et d'organisation de la maintenance, un projet a été proposé à d'autres partenaires.

Sur la méthodologie développée :

- Celle-ci a montré qu'elle était adaptée à un public analphabète et permettait de développer la connaissance du territoire communal pour les habitants ;
- Une démarche itérative en plusieurs étapes qui permet la construction de l'appropriation territoriale en adéquation avec le rythme des habitants (la carte sommaire du territoire, la carte villageoise, la carte des SBV...).
- Bien que la thématique du foncier soit très sensible, cette démarche a permis d'aborder ce sujet généralement tabou, de soulever des débats en interne, voire même de suspendre des projets d'aménagements en attendant que la gestion des enjeux fonciers soient clarifiés au niveau villageois. L'acceptation du diagnostic foncier et du principe de l'entente correspond au point critique de la méthodologie : le franchissement de cette étape montre que les villages sont prêts à négocier la question foncière et que les points de conflits potentiels pourront être dépassés. Cette méthodologie a également permis de poser la question de l'accès au foncier pour les femmes, ce qui n'était jusqu'à présent pas abordé dans la zone.
- Celle-ci a permis un début de changement social : les pratiques traditionnelles de partage ou exploitation des terres ont été revues pour améliorer l'efficacité de la mise en valeur.

Sur l'usage de la carte :

- Si elle est bien animée (compréhension de la représentation), celle-ci facilite l'appropriation du territoire par tous les acteurs.
- Elle permet de mettre en évidence la superposition des usagers avec des intérêts différents quand à l'usage des ressources naturelles sur un même territoire.
- Elle facilite le suivi de la mise en valeur des ouvrages (et de l'application des ententes) après aménagement.
- Elle peut être utilisée par les acteurs à d'autres fins : communication sur la commune, illustration, outil de suivi pour l'administration...

Une démarche assez longue et lourde

- L'expérience a montré que la première année d'un programme d'aménagement est consacrée aux études et à la concertation. Sans réalisation d'activités concrètes, les habitants ont tendance à se décourager et à se désintéresser du processus (de nombreux programmes se sont arrêtés après la réalisation des études en l'absence de financement, suscitant des es-

- poirs qui n'ont pas été comblés). Il est donc impératif de prévoir en parallèle d'autres activités qui ne nécessitent pas de concertation longue au préalable (test de semences, voyages d'échanges, appui au maraîchage...)
- Cette démarche nécessite un grand nombre de réunions avec beaucoup d'acteurs, ce qui implique un certain coût (prise en charge du transport ou du repas suivant les cas, coût de l'animation). Se pose la question de la pérennité du dispositif de concertation face aux peu de ressources communales dont disposent les communes. La prise en compte du coût de la concertation dans les projets présentés au partenaire est un moyen pour lever cette contrainte, si elle est accompagnée d'un plaidoyer sur la nécessité de cette concertation (les partenaires financiers sont trop souvent peu favorable au financement de ces dépenses). D'autres initiatives peuvent être menées (cotisations), cf. **guide de la concertation communale**, GRDR 2009.
 - Il ne faut pas non plus être utopiste en se donnant pour règle que le déroulé de la démarche doit être participatif à chaque étape : certaines étapes demandent une expertise technique que ne possèdent pas les populations et que l'équipe technique pourra apporter, la validation des résultats techniques relève ensuite du ressort des habitants (démarche SPAP).

Un travail cartographique sur le foncier qui amène des réticences

Malgré les intérêts et les réussites de la démarche, les difficultés rencontrées sur le terrain

Ci-dessous : barrage de Moussala et détails des batardeaux



ne doivent pas être occultées. En effet, l'élaboration de la carte pose souvent problème pour 3 raisons :

- La carte est un révélateur de la situation v: d'une part, obtenir un consensus sur la propriété traditionnelle des terres n'est pas évident (remise en question de cette propriété, flous dans les limites de terroir, revendication de terroirs par plusieurs acteurs). D'autre part, l'exposition sur la place publique des différences d'accès à la terre n'est pas souhaitée par les propriétaires.
- La carte est un espace de revendication : en affichant les noms des exploitants sur les cartes, les propriétaires craignent une appropriation des terres par ceux-ci, et inversement, l'affichage du nom des propriétaires renforce le pouvoir des propriétaires vis-à-vis des exploitants.
- La carte apporte une rigidification du système traditionnel : la carte ne permet pas de tenir compte de la variation annuelle de la disponibilité en terre (fonction du niveau d'inondation, de pluviométrie, de qualité des sols) et de la demande en terre (en fonction de la migration ou exode annuels)

Sans une animation de proximité et un certain recul par rapport au diagnostic et à l'entente, il est tout à fait possible de suivre la démarche (carte, entente) et d'arriver pourtant à un document de consensus politique qui ne sera pas mis en œuvre. L'animateur et les instances de concertation doivent veiller à éviter ce risque.

Des programmes d'AES difficiles à mettre en place dans la zone :

Sur les zones enclavées ou intervient le GRDR, il est très difficile de trouver une expertise technique compétente et disponible sur la zone (pour réaliser les études). Or, le recours à des experts basés en capitale n'est pas adapté à la démarche (temps de démarche trop long).

Par ailleurs, bien que les ouvrages préconisés dans cette démarche soient considérés comme des micro-barrage, leur durée d'amortissement s'étale sur 15 à 20 ans. Dans un contexte agricole peu incitatif, personne n'a intérêt à réaliser des AES. Ces programmes doivent donc être accompagnés par un changement de politique agricole (amélioration de la rémunération du travail agricole) pour permettre un auto-investissement dans le secteur. Le financement de l'adaptation au changement climatique par les pays du Nord pourrait également permettre de développer ces programmes.

Annexes



Conception

rédaction : GRDR

photos : GRDR, JB Russell

graphisme et maquette : Marc Gayot (florestis@gmail.com)



grdr
Migration - Citoyenneté - Développement

Mali	France
GRDR	GRDR (Siège social)
BP 291 Kayes	66/72 rue Marceau,
Rue 136 Porte 37, Légal Ségou, MALI	93 558 Montreuil Cédex, FRANCE
Tél: +(223) 21 52 29 82	Tél.: +(331) 48 57 75 80
Fax : + (223) 21 253 14 60	Fax : +(331) 48 57 59 75
mali@grdr.org	grdr@grdr.org
	www.grdr.org

Soutien financier :



et les communes de Koussané, Marintoumania et Sandaré